



NET **gEM**group
everyone's
entertained

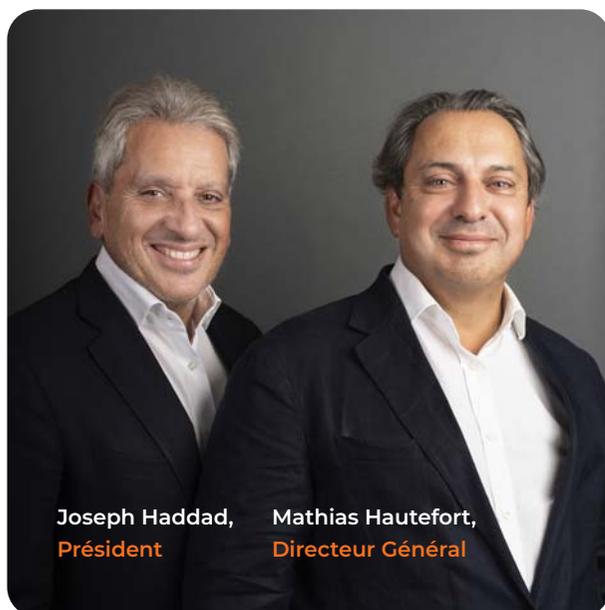
**RAPPORT
FINANCIER
ANNUEL
2024**

Sommaire

INTERVIEW CROISEE	1		
FAITS MARQUANTS 2024	3		
CHIFFRES CLES 2024	4		
1. RAPPORT DE GESTION	6		
1.1. ACTIVITE ET FAITS MARQUANTS DU GROUPE EN 2024	6		
1.2. ANALYSE DU COMPTE DE RESULTAT ET DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DU GROUPE	9		
1.3. ÉVOLUTION RECENTE ET PERSPECTIVES 2025	13		
1.4. FILIALES ET PARTICIPATIONS	14		
1.5. PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT	15		
1.6. NEGOCIATION PAR NETGEM DE SES PROPRES ACTIONS	16		
1.7. INFORMATIONS RELATIVES AUX OPERATIONS SUR TITRES	17		
1.8. PARTICIPATION DES SALARIES AU CAPITAL	18		
1.9. JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS ET FACTEURS DE RISQUES	18		
1.10. INDICATIONS SUR LES RISQUES FINANCIERS LIES AUX EFFETS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE	30		
1.11. RESPONSABILITE SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE	30		
1.12. AUTRES INFORMATIONS	45		
1.13. TABLEAUX DES RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES	48		
2. COMPTES CONSOLIDES 2024	50		
		2.1. ÉTAT DU RESULTAT GLOBAL	50
		2.2. ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIERE	52
		2.3. TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES	54
		2.4. TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES	55
		2.5. ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES	56
		2.6. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES	92
		3. COMPTES ANNUELS 2024	98
		3.1. COMPTE DE RESULTAT DE NETGEM SA	98
		3.2. BILAN DE NETGEM SA	99
		3.3. TABLEAU DE VARIATION DE LA SITUATION NETTE DE NETGEM SA	100
		3.4. ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS	101
		3.5. RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES / LES COMPTES ANNUELS	125
		3.6. RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES	130
		4. TABLEAU RELATIF AUX HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES DE LA SOCIETE	132

Une Conversation avec Nos Dirigeants : Tracer l'Avenir de Netgem

Joseph Haddad, Président, et Mathias Hautefort, Directeur Général



« 2024 est l'aboutissement de cinq années d'efforts dédiés pour affiner notre offre et reconstruire notre rentabilité autour d'un modèle de revenus récurrents »

Alors que nous revenons sur l'année 2024, Netgem a démontré des progrès significatifs dans son évolution stratégique. Afin de fournir un aperçu plus approfondi de nos réalisations et de notre orientation future, nous nous sommes entretenus avec notre Président, Joseph Haddad, et notre Directeur Général, Mathias Hautefort, pour une discussion sur les principaux faits marquants et les priorités stratégiques de Netgem.

Messieurs, 2024 semble être une année charnière pour Netgem. Pourriez-vous partager vos perspectives de haut niveau sur la performance du Groupe ?

Joseph Haddad : En effet. **2024 marque un tournant clair pour Netgem.** Nous avons confirmé notre transformation en un acteur significatif dans la distribution et la monétisation de contenu vidéo, soutenue par un modèle économique rentable et récurrent. Notre concentration sur la simplification, la rentabilité et l'innovation porte des fruits tangibles.

Mathias Hautefort : **L'année 2024 est l'aboutissement de cinq années d'efforts dédiés pour affiner notre offre et reconstruire notre rentabilité autour d'un modèle de revenus récurrents...** Nous constatons désormais la force

de ce pivot stratégique, avec des avancées claires dans tous nos indicateurs financiers.

Stratégiquement, quels ont été les principaux domaines d'intervention de Netgem en 2024, et comment ont-ils contribué aux résultats ?

JH : Notre stratégie en 2024 était centrée sur la consolidation de notre position sur le marché de la « Technologie du Divertissement » avec une double orientation sur le **Streaming (Pleio) et les Services Média (Eclair)**... Une réalisation clé a été l'intégration réussie des jeux vidéo dans notre offre de streaming, ce qui a dynamisé notre élan commercial. Nous avons également continué à investir dans l'innovation, en particulier dans l'Intelligence

Artificielle, afin de stimuler la croissance de notre activité Média.

MH : Ce recentrage stratégique a entraîné une augmentation significative de notre **chiffre d'affaires récurrent, qui a progressé de 6 % en 2024 et représente désormais une part substantielle de notre chiffre d'affaires total à 23,6 millions d'euros**. Ce passage à une base de revenus plus prévisible et stable est crucial pour la création de valeur à long terme pour nos investisseurs.

Sur le plan opérationnel, quelles ont été les principales réalisations en 2024 dont les investisseurs devraient être informés ?

MH : Sur le plan opérationnel, nous avons continué à développer nos partenariats avec les opérateurs télécoms, ce qui est un moteur clé de notre modèle B2B2C. Le succès initial de l'intégration du cloud gaming dans notre offre de streaming démontre notre capacité à innover et à répondre aux demandes changeantes des consommateurs. De plus, nous avons rationalisé nos opérations pour améliorer l'efficacité et la rentabilité.

Abordons les résultats financiers de 2024. Quels sont les principaux points saillants que vous aimeriez souligner ?

MH : Nous sommes très satisfaits de l'évolution positive de nos indicateurs financiers en 2024... Nous avons réalisé une **augmentation de 7 % de la marge brute à 23,6 millions d'euros** et une amélioration significative de la rentabilité, avec une **croissance de l'EBITDA de 8 % à 8,4 millions d'euros**. Notamment, nous avons atteint un

résultat opérationnel courant positif. Notre chiffre d'affaires récurrent a connu une forte croissance de 6 %, ce qui démontre l'efficacité de notre orientation stratégique. Nous avons également maintenu une solide position de trésorerie.

JH : Le Conseil d'Administration a proposé de maintenir le **dividende à 0,05 euro** par action, reflétant notre confiance dans la santé financière du Groupe et notre engagement à créer de la valeur pour nos actionnaires. Ceci témoigne des progrès réalisés et de nos perspectives positives.

En ce qui concerne 2025, quelles sont les principales attentes et projections pour Netgem ?

MH : Nous prévoyons une croissance continue de notre chiffre d'affaires récurrent, grâce à l'effet d'entraînement de la croissance du nombre d'abonnés et à l'expansion de notre base de clients télécoms. Nous nous attendons à récolter les premiers bénéfices significatifs de notre positionnement dans le streaming de jeux vidéo avec de nouveaux contrats clients télécoms. Nous continuerons également à investir dans de nouveaux produits autour de l'Intelligence Artificielle afin de stimuler davantage la croissance de notre activité Media. Globalement, nous anticipons un renforcement supplémentaire de notre profil financier.

JH : Notre ambition est d'établir Netgem comme le « guichet unique numérique » pour l'industrie du divertissement. Nous pensons que notre orientation stratégique sur le streaming et les services média, combinée à notre

engagement envers l'innovation et l'efficacité opérationnelle, nous positionne favorablement pour une croissance soutenue et une valeur actionnariale accrue en 2025 et au-delà.

Enfin, quel est le message clé que vous aimeriez transmettre aux investisseurs potentiels concernant Netgem ?

MH : Nous avons mené à bien une transformation stratégique, et 2024 témoigne de notre résilience et de notre vision. Nous sommes confiants dans notre capacité à poursuivre cette trajectoire positive, en générant à la fois croissance et rentabilité, et en créant de la valeur pour nos actionnaires dans les années à venir. Nous mettons de plus en place des outils de partage de la valeur avec nos équipes qui sont notre principal actif.

JH : Netgem est une entreprise avec une orientation stratégique claire, un modèle de revenus récurrents éprouvé et de plus en plus rentable, et un engagement envers l'innovation dans un marché dynamique. Nous pensons que notre solide assise financière, associée à nos perspectives de croissance dans le paysage en évolution du divertissement numérique, fait de Netgem une opportunité d'investissement attrayante.

« Notre ambition est d'établir Netgem comme le « guichet unique numérique » pour l'industrie du divertissement »

Faits marquants

En 2024, Netgem a démontré sa capacité à répondre aux enjeux du secteur en mettant l'innovation au centre de sa stratégie. Celle-ci est possible grâce à nos capacités d'auto-financement qui nous permettent de financer notre croissance organique.

En 2024, la croissance du groupe s'est appuyée sur **ses deux plateformes produits** partageant leur R&D : les services aux éditeurs de contenu (Eclair) et la gestion des services de streaming et de jeux vidéo (PLEIO).



Pour améliorer la rentabilité et préparer la croissance future, **le groupe a mis en place une stratégie d'innovation** (intégration de l'IA, acquisition de Gamestream), a intensifié ses efforts commerciaux, et a simplifié son organisation.



Ces actions ont stimulé la performance commerciale du groupe sur ses marchés historiques (France et Europe) et ont permis de conquérir de nouveaux territoires en Asie (JIO en Inde et Telkom en Indonésie) et en Afrique (SONATEL, filiale du groupe Orange au Sénégal).



Indicateurs de performance clés en hausse en 2024



Rapport de Gestion

1.1.	ACTIVITE ET FAITS MARQUANTS DU GROUPE EN 2024	6	1.7.	INFORMATIONS RELATIVES AUX OPERATIONS SUR TITRES	17
1.1.1.	Vue d'ensemble	6	1.8.	PARTICIPATION DES SALARIES AU CAPITAL	18
1.1.2.	Faits marquants de l'exercice	7	1.9.	JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FIN.& FACTEURS DE RISQUES	18
1.1.3.	Périmètre de consolidation	8	1.9.1.	Juste valeur des instruments financiers	18
1.2.	ANALYSE DU COMPTE DE RESULTAT ET DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DU GROUPE	9	1.9.2.	Informations sur les risques	18
1.2.1.	Compte de résultat consolidé	9	1.10.	INDICATIONS SUR LES RISQUES FINANCIERS LIES AUX EFFETS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE	30
1.2.2.	Bilan et structure financière	11	1.11.	RESPONSABILITE SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE	30
1.3.	ÉVOLUTION RECENTE ET PERSPECTIVES 2024	13	1.11.1.	Informations sociales	33
1.3.1.	Évolution récente et événements post clôture	13	1.11.2.	Informations environnementales	39
1.3.2.	Perspectives	13	1.11.3.	Informations sur les engagements sociétaux en faveur du développement durable	43
1.4.	FILIALES ET PARTICIPATIONS	14	1.12.	AUTRES INFORMATIONS	45
1.4.1.	Prises de participation et sociétés contrôlées	14	1.12.1.	Actionnariat au 31 décembre 2024	45
1.4.2.	Activité des filiales	14	1.12.2.	État des engagements hors bilan au 31 décembre 2024	46
1.4.3.	Tableau des filiales	14	1.12.3.	Dépenses non déductibles	46
1.5.	PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT	15	1.12.4.	Résolutions soumises à l'AG des actionnaires	46
1.6.	NEGOCIATION PAR NETGEM DE SES PROPRES ACTIONS	16	1.12.5.	Délais de paiement des fournisseurs et des clients	47
1.6.1.	Achat d'actions afin d'assurer la liquidité du titre	16	1.13.	TABLEAUX DES RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES	48
1.6.2.	Achat d'actions de la Société	17			

1. Rapport de Gestion

Conformément à l'article L225-100 du Code de commerce, le présent rapport de gestion accompagne les comptes annuels et les comptes consolidés. Il comprend les informations mentionnées à l'article L225-100-1 du Code de commerce.

Les commentaires qu'il contient portant sur l'activité du groupe sont établis sur la base des comptes consolidés en normes IFRS.

Les commentaires portant sur l'activité de la Société sont établis sur la base des comptes annuels.

Les principes comptables retenus pour l'établissement des comptes annuels et consolidés de l'exercice écoulé sont cohérents avec ceux utilisés pour la préparation des comptes de l'exercice précédent.

1.1. Activité et faits marquants du groupe en 2024

1.1.1. Vue d'ensemble

Données du compte de résultat et variation de trésorerie

Données en milliers d'euros	2024	2023	Variation
Chiffre d'affaires	33 774	35 583	-5%
Dont récurrent	23 563	22 331	+6%
Marge brute	23 585	21 987	+7%
Résultat opérationnel courant (ROC)	2 078	437	+376%
Résultat net, part du groupe (RNPG)	1 953	541	+261%
RNPG par action (en €)	0,06	0,02	-
Variation nette de la trésorerie brute	414	436	-

Trésorerie nette et capitaux propres

Données du bilan, en milliers d'euros	31/12/2024	31/12/2023
Capitaux propres et endettement		
Capitaux propres, part du groupe	24 961	25 052
Passifs financiers courants et non courants	474	885
Analyse de la trésorerie nette		
A. Liquidités	7 011	6 598
B. Passifs financiers courants	260	417
C. Trésorerie nette courante (A)-(B)	6 751	6 181
D. Passifs financiers non courants	214	468
E. Trésorerie nette (C)-(D) avant impact ifrs 16	6 537	5 713
F. Impact norme ifrs 16	527	1 134
G. Trésorerie nette (E)-(F)	6 010	4 579

1.1.2. Faits marquants de l'exercice

Sur son marché du *Digital Entertainment Technology*, la croissance du groupe s'articule autour de deux plateformes produits partageant leur R&D :

- en amont, les services aux éditeurs de contenus de divertissement, regroupés sous la marque Eclair,
- en aval, la gestion des services de streaming TV et jeux vidéo pour les opérateurs de télécommunications, sous la marque PLEIO,

Au sein de chaque ligne de produit, les actions menées en 2024 ont amélioré les indicateurs de rentabilité et préparé la croissance future :

- Stratégie d'innovation, y compris avec l'intégration progressive des outils d'intelligence artificielle dans les offres de services, et via une politique d'acquisition ciblée avec la reprise de Gamestream afin de renforcer la position sur le marché porteur du streaming de jeux vidéo.
- Efforts commerciaux accrus : l'innovation a servi de support à un accroissement des efforts commerciaux en vue d'élargir sensiblement le funnel de clientèle, réservoir des gains futurs.
- Simplification de l'organisation et recherche continue de l'efficacité opérationnelle résultant en particulier de la réduction des frais généraux.

Ces actions ont dynamisé la performance commerciale du groupe sur ses marchés historiques, en France et en Europe principalement mais ont également conduit à un élargissement de l'empreinte commerciale sur de nouveaux territoires en Asie (JIO en Inde et Telkom en Indonésie) et en Afrique (SONATEL filiale du groupe Orange au Sénégal).

A fin décembre 2024, la trésorerie brute s'élève à € 7,0 millions et la trésorerie nette à € 6,5 millions (avant impact ifrs16).

Par ailleurs, le groupe n'a procédé à aucun rachat d'actions sur la période à l'exception de ceux intervenus dans le cadre du contrat de liquidité en place. Le groupe détient environ 1,4 millions de ses actions, soit environ 4,1 % de son capital au 31 décembre 2024.

1.1.3. Périmètre de consolidation

Aucune variation de périmètre n'est intervenue au cours de l'exercice 2024.

1.2. Analyse du compte de résultat et des dépenses d'investissement du groupe

1.2.1. Compte de résultat consolidé

Analyse de la performance opérationnelle

Données IFRS en milliers d'euros	2024	2023	Variation
Chiffre d'affaires	33 774	35 583	-5%
Dont récurrent	23 563	22 331	+6%
Dont non récurrent	10 211	13 252	-23%
Marge brute	23 585	21 987	+7%
Ebitda	8 424	7 784	+8%
Ebita	2 864	1 200	+139%
Résultat opérationnel courant (ROC)	2 078	437	+376%
Résultat opérationnel	2 355	331	+611%

Sur l'exercice clos le 31 décembre 2024, Netgem réalise un chiffre d'affaires consolidé de € 33,8 millions dont € 23,6 millions de chiffre d'affaires récurrent en augmentation de 6% par rapport à l'exercice 2023.

Le chiffre d'affaires non récurrent, qui inclut en particulier la vente de box, et des frais d'activation de service, est en baisse comme anticipé du fait principalement de la sortie des activités hardware et du basculement vers la technologie android.

La marge brute s'établit en 2024 à € 23,6 millions contre € 22,0 millions en 2023. L'activité récurrente disposant d'un taux de marge brute bien supérieur à celui de l'activité non récurrente, de ce fait, la marge brute s'affiche en croissance de 7% en valeur absolue, le taux de marge brute gagne 8 points et passe de 62% à 70%.

Cette croissance de la marge brute associée à la maîtrise des coûts opérationnels a contribué à une augmentation de l'EBITDA qui s'élève à € 8,4 millions sur l'exercice contre € 7,8 millions en 2023.

Le résultat opérationnel courant est aussi en amélioration et s'élève à € 2,1 millions sur 2024 contre € 0,4 million sur 2023.

Le résultat opérationnel s'élève quant à lui à € 2,4 millions en 2024, contre € 0,3 million en 2023.

Analyse du résultat net

Données IFRS en milliers d'euros	2024	2023
Résultat opérationnel	2 355	331
Résultat financier	(340)	(64)
(Charge) Produit d'impôt	(61)	423
Résultat net de l'ensemble consolidé	1 953	690
<i>Part attribuable aux actionnaires de la société mère</i>	1 953	541
<i>Part attribuable aux intérêts ne donnant pas le contrôle</i>	-	149

Après prise en compte d'une charge financière de € -0,3 million et d'une charge d'impôts de € 0,1 million, le résultat net d'ensemble s'établit à € 2,0 millions, dont un résultat net part du groupe de € 2,0 millions également.

Résultat par actions

Le bénéfice net, part du groupe, s'établit à € 0,06 par action en 2024, contre € 0,02 en 2023.

1.2.2. Bilan et structure financière

Au 31 décembre 2024, le total du bilan consolidé s'établissait à € 38,2 millions contre € 43,2 millions au 31 décembre 2023.

Liquidités et ressources en capital

La variation nette de la trésorerie sur la période s'analyse de la façon suivante :

Données IFRS en milliers d'euros	2024	2023
Flux net de trésorerie générés (consommés) par l'activité	7 658	5 797
<i>Dont capacité d'autofinancement avant versement de l'impôt</i>	8 450	8 556
<i>Dont variation du besoin en fonds de roulement (« BFR »)</i>	(566)	(2 730)
<i>Dont impôt versé</i>	(226)	(29)
Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement	(4 667)	(7 902)
Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement	(2 576)	2 541
Variation nette de trésorerie	415	436

Au 31 décembre 2024, la trésorerie consolidée brute s'élève à € 7,0 millions, à comparer à € 6,6 millions au 31 décembre 2023.

Le groupe finance sa croissance endogène, ses innovations et des acquisitions ciblées grâce à son bilan solide, à sa capacité à générer des cash-flows et à son actionnariat renouvelé, incluant des investisseurs de premier rang connaissant ses marchés et ses métiers.

L'activité du groupe a généré € 7,7 millions de trésorerie en 2024, incluant une capacité d'autofinancement de € 8,5 millions (stable par rapport à l'exercice précédent). La variation du besoin en fonds de roulement est importante en raison principalement du décalage de paiement d'un client qui s'est complètement résorbé dès février 2024.

Les flux d'investissements qui s'élèvent à € -4,7 millions comprennent principalement les équipements immobilisés et les investissements réalisés dans le cadre de la restructuration des activités Eclair.

Les flux liés aux financements qui s'élèvent à € -2,6 millions correspondent principalement au versement du dividende annuel intervenu en juin 2024 et au remboursement de prêts bancaires.

Le groupe a principalement financé ses activités opérationnelles et ses investissements au moyen de ses fonds propres.

Capitaux propres consolidés et passifs

Capitaux propres et effet de levier financier

Les capitaux propres part du groupe atteignent € 25,0 millions au 31 décembre 2024.

Compte tenu de ses disponibilités et d'un endettement modéré, le groupe considère qu'il n'encourt pas de risque de liquidité qui pourrait empêcher sa continuité d'exploitation pour l'exercice en cours.

Actions émises sur l'exercice

Aucune action n'ayant été émise sur l'exercice 2023, le capital social de la Société s'élève toujours au 31 décembre 2024 à € 7,0 millions et est composé de 34.887.726 actions.

Activité en matière de recherche et développement

Les efforts du groupe en matière de recherche et développement ont représenté € 4,5 millions en 2024. Ils sont principalement constitués de dépenses de personnel et intègrent le bénéfice du crédit d'impôt recherche. Pour plus de détails concernant ces frais, se reporter à la note 2.5.6 de l'annexe aux comptes consolidés.

1.3.Évolution récente et perspectives 2025

1.3.1. Évolution récente et événements post clôture

Compte tenu de la capacité du groupe Netgem de générer un flux régulier de trésorerie, le Conseil d'administration proposera à l'Assemblée générale de renouveler un dividende de 5 cts d'euros par action.

Netgem a annoncé le 19 mars 2025 avoir investi dans la société Bary, spécialisée dans l'IA et signé un partenariat avec cette société qui donnera ainsi au groupe l'accès à une unité de recherche et développement dédiée à l'IA et ayant développé des solutions validées par le marché. Cette initiative marque une nouvelle étape dans l'engagement du groupe à fournir des solutions innovantes pour l'industrie des médias.

1.3.2. Perspectives

La croissance du revenu récurrent et de la marge brute reste au cœur de la stratégie de NETGEM en 2025.

Pour cela, le groupe entend continuer à se différencier par l'innovation. Cette innovation servira à la fois à fidéliser les clients existants et à conquérir de nouveaux marchés. C'est notamment le rôle que devront jouer en 2025 le streaming de jeux vidéo et l'intelligence artificielle, avec par exemple la prise de participation dans la société BARY annoncée en mars 2025.

Comme lors des deux derniers exercices, les opérations de croissance externe et les partenariats ciblés viendront conforter cette stratégie.

Grâce à sa vigilance constante sur les coûts opérationnels et la fin des investissements significatifs en hardware (pour le compte d'opérateurs), le groupe anticipe de poursuivre en 2025 la croissance de la rentabilité et du cash-flow libre avec le même momentum que l'année écoulée.

1.4. Filiales et participations

1.4.1. Prises de participation et sociétés contrôlées

Aucune variation de périmètre n'est intervenue au cours de l'exercice 2024.

1.4.2. Activité des filiales

Au cours de l'exercice écoulé, la contribution au résultat net (part du groupe) des filiales en intégration globale a été de € 0 million.

1.4.3. Tableau des filiales

Nom (devise de référence)	Capital (en devises locales)	Autres capitaux propres, avant affectation des résultats (en devises locales)	Quote- part du capital détenu	Valeur comptable des titres détenus (K€)		Prêts et avances consentis et non encore remboursés (K€) brut (hors cash pooling)	Montant des cautions et avals donnés par la Société	Chiffre d'affaires H.T. du dernier exercice clos (K€)	Résultat du dernier exercice clos (K€)
				Brute	Nette				
Filiales en intégration globale									
Netgem UK (GBP)	1	1 547	100%	1	-	-	-	4 511	209
NETGEM FRANCE (EUR) Ex VITIS	2 622	(1 956)	100%	10 242	10 242	4 503	-	18 989	26

1.5. Proposition d'affectation du résultat

Il sera proposé à l'assemblée générale appelée à approuver les comptes consolidés et sociaux de l'exercice 2024 :

- de constater que :
 - o le bénéfice de NETGEM SA de l'exercice clos au 31 décembre 2024 s'élève à € 2.179.579,09 ;
 - o la réserve légale s'élève à € 697.754,52 et ne nécessite pas d'être dotée ;
 - o les autres réserves s'élèvent à € 11.170.103,51 ;
 - o formant ainsi un total distribuable de € 13.349.682,60 ;
- de décider, sur proposition du Conseil d'administration, de verser un dividende de 0,05 € à chacune des 34.887.726 actions composant le capital social au 31 décembre 2024 représentant une distribution de € 1.744.386,30 ;
- de constater que, sur cette base, le solde du compte « Autres réserves » sera ainsi porté de € 11.170.103,51 à € 11.605.296,30.

Si au moment du paiement du dividende, la Société détenait certaines de ses propres actions, le montant du dividende correspondant à ces actions viendrait automatiquement majorer le poste Autres réserves.

Rappelons que la Société a distribué :

- en juin 2024 un dividende en espèces de € 0,05 par action dans le cadre de l'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ;
- en juin 2023 un dividende en espèces de € 0,05 par action dans le cadre de l'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;
- en juin 2022 un dividende en espèces de € 0,03 par action dans le cadre de l'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ;
- aucun dividende au titre des exercices 2019 et 2020.

1.6. Négociation par Netgem de ses propres actions

1.6.1. Achat d'actions afin d'assurer la liquidité du titre

Il est rappelé que la Société a mis en place depuis le 15 janvier 2007 un contrat de liquidité conforme à la charte de l'AFEI approuvée par l'Autorité des marchés financiers avec la société Oddo Corporate Finance.

Au 31 décembre 2024, les actifs figurant au compte de liquidité correspondent à 258.522 actions propres valorisées à K€ 235 et à K€ 21 en espèces. Sur l'exercice 2024, le nombre d'actions acquises et cédées dans le cadre de ce contrat s'est établi respectivement à 309.163 et 374.452 et les opérations réalisées dans le cadre de ce contrat ont généré une moins-value de K€ 24 pour Netgem.

Ces achats ont été effectués en vertu des autorisations relatives à l'achat d'actions adoptées par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société, dont la dernière en date est celle du 30 mai 2024, et des délibérations consécutives du Conseil d'administration de la Société.

L'Assemblée générale des actionnaires appelée à statuer sur les comptes 2024 sera amenée à approuver la mise en place d'un nouveau programme d'achat d'actions.

Cette autorisation se substituera à celle donnée par l'Assemblée générale du 30 mai 2024 dont les principaux termes sont rappelés ci-dessous :

- Titres concernés : actions ;
- Pourcentage d'achat maximum de capital : 10% ;
- Prix d'achat unitaire maximum : € 2 ;
- Montant maximum des fonds alloués à ce programme : € 5 millions ;
- Objectifs du programme d'achat :
 - o l'attribution ou la cession d'actions à des salariés ou dirigeants mandataires sociaux de la Société et des sociétés ou groupements d'intérêts économiques qui lui sont liés ;
 - o l'annulation d'actions dans la limite légale maximale ;

- l'animation du marché du titre Netgem, dans le cadre d'un contrat de liquidité par un prestataire d'investissement, en conformité avec la Charte de déontologie prévue par l'Autorité des marchés financiers ;
 - la remise d'actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière ;
 - la conservation et la remise ultérieure d'actions à titre de paiement ou d'échange dans le cadre d'opérations de croissance externe ;
 - la mise en œuvre de toute pratique de marché, tout objectif ou toute opération qui viendrait à être admis par la loi ou la réglementation en vigueur ou encore l'Autorité des marchés financiers au titre des programmes de rachat d'actions.
- Durée du programme : 18 mois à compter de l'Assemblée générale du 30 mai 2024.

1.6.2. Achat d'actions de la Société

Par ailleurs, au 31 décembre 2024, la Société détenait 1.164.028 actions en trésorerie, achetées dans le cadre de programmes d'achat d'actions et valorisées K€ 2 788 au cours d'achat, soit € 2,40 par action en moyenne. Ces actions ont fait l'objet d'une revalorisation au cours moyen de décembre 2024 qui a conduit la Société à constater un complément de provision dans les comptes sociaux 2024 de Netgem SA à hauteur de K€ 722.

En 2024, la Société n'a acheté aucune de ses propres actions dans le cadre d'un programme d'achat d'actions, hors le contrat de liquidité mentionné ci-avant.

1.7. Informations relatives aux opérations sur titres

Conformément à l'article 223-26 du règlement général de l'AMF, nous vous informons de l'absence d'opérations mentionnées à l'article L. 681-18-2 du Code monétaire et financier au cours de l'exercice 2024 et portant sur les actions de la Société.

1.8. Participation des salariés au capital

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du Code de commerce, au dernier jour de l'exercice social l'état de la participation des salariés (hors mandataires) au capital social s'établit comme :

- 528.165 actions détenues par les salariés et anciens salariés dans le cadre du fonds commun de placement d'entreprise ;
- 259.053 actions détenues nominativement par le personnel de la Société.

Cette participation représente 787.218 actions Netgem au total, soit 2,3% du capital de la Société.

1.9. Juste valeur des instruments financiers et facteurs de risques

1.9.1. Juste valeur des instruments financiers

Au 31 décembre 2025 le groupe n'avait contracté aucun contrat d'achat à terme de devises contre euro.

1.9.2. Informations sur les risques

Le groupe est confronté aux principaux risques et incertitudes suivants :

Risques financiers

Risques de change

Compte tenu du caractère international de son activité et de ses implantations, le groupe est exposé à un risque de change tant à l'égard de ses clients qu'à l'égard de ses fournisseurs. Au 31 décembre 2024, la position nette de change par devise est la suivante :

Données en millions d'euros	GBP	USD
Actifs	4 061	391
Passifs	(627)	(10)
Position nette en devises avant gestion	3 435	381
Couverture	-	-
Position nette en devises après gestion	3 435	381
Position nette en euros après gestion	4 142	367
<i>Impact sur la position nette de la var. de -1% de la devise</i>	41	4

Les états financiers consolidés du groupe sont présentés en euros. L'exposition au risque de conversion découle de ce que les actifs, passifs, produits et charges des filiales dont la monnaie fonctionnelle est différente de l'euro, (le GBP pour la filiale anglaise), sont convertis en euros au cours de change applicable, pour être inclus dans les comptes consolidés du groupe. La politique du groupe est de ne pas couvrir le risque de conversion

Il ne peut être donné aucune garantie sur le fait que le groupe pourra gérer efficacement dans le futur son risque de change et que la politique suivie lui permettra de ne pas subir de pertes du fait de ce risque ou de maintenir un niveau de marge satisfaisant.

Le groupe négocie les conditions des couvertures de risques de change au mieux de ses intérêts sans toutefois pouvoir garantir que les taux négociés constituent les meilleurs taux de couverture du marché ni qu'elle sera en mesure de négocier des taux raisonnables.

Toute dégradation des conditions de négociation de ces taux ou évolution défavorable des taux pourrait avoir un impact défavorable sur les résultats et la situation financière du groupe.

Risques sur actions

La Société est exposée au risque sur actions du fait des actions Netgem qu'elle détient en trésorerie.

Au 31/12/2024 en K€ (données sociales)	Total
1.422.550 actions Netgem valorisées à 0,96 € par action (cours moyen de décembre 2024)	1 368

Les disponibilités du groupe sont essentiellement exprimées en euros et gbp et concentrées dans des banques de type G-SIFI.

Risques de crédit, risque de concentration clients et risques pays

Les créances sur lesquelles le groupe encourt un risque de crédit ou de contrepartie sont principalement les créances clients.

Le tableau ci-dessous récapitule le pourcentage du chiffre d'affaires réalisé au cours des exercices clos les 31 décembre de 2020 à 2024 auprès des cinq et dix principaux clients du groupe par rapport au chiffre d'affaires total de ces exercices :

Données IFRS consolidées	2024	2023	2022	2021	2020
% du chiffre d'affaires réalisé auprès des cinq principaux clients par rapport au chiffre d'affaires total	69%	73%	69%	48%	54%
% du chiffre d'affaires réalisé auprès des dix principaux clients par rapport au chiffre d'affaires total	79%	83%	77%	61%	65%

Si l'un des principaux clients du groupe décidait de limiter son activité ou de mettre fin à ses relations commerciales avec le groupe ou faisait défaut, cela pourrait avoir un impact défavorable significatif sur les résultats et la situation financière du groupe mais de manière progressive. En effet, la base d'abonnés serait encore exploitée pendant quelques années et ne disparaîtrait pas brutalement.

Le groupe bénéficie d'une garantie pour remplacement de produits non conforme aux spécifications sur une durée de 24 mois à compter du départ de l'usine des produits, notamment en cas de défaut épidémique.

Malgré les précautions prises par le groupe, le défaut d'un client ou d'un fournisseur ou la matérialisation d'un risque pays pourrait avoir un impact défavorable sur les résultats et la situation financière du groupe.

Risques opérationnels

Risques liés aux services ou produits commercialisés par le groupe

La conception, la réalisation et la commercialisation de services, de contenus et de produits peuvent exposer le groupe à des actions en responsabilité. Ces actions pourraient être engagées par des consommateurs finaux, des clients opérateurs ou des tiers.

Le groupe peut bénéficier dans certains cas de procédures d'appel en garantie de ses fournisseurs.

En outre, pour être en mesure d'assumer ce type de responsabilité, la Société a souscrit une police d'assurance responsabilité civile générale et professionnelle auprès de trois compagnies d'assurance de premier rang (couverture pour dommages corporels de €30 millions par sinistre et par an et couverture pour dommages matériels et immatériels, consécutif ou non, de €30 millions par sinistre et par an). Cette police intègre aussi la couverture de nos filiales au titre de la responsabilité civile professionnelle. La police d'assurance en responsabilité civile générale et professionnelle souscrite par la Société est susceptible d'être actionnée en complément de garantie de polices d'assurance locales. Comme pour toutes les polices d'assurance, rien ne permet cependant de garantir que dans l'hypothèse de réalisation d'un risque, ces polices trouveront automatiquement à s'appliquer, ni qu'elles s'avéreront suffisantes et empêcheront toute conséquence financière à l'égard de la Société, notamment au vu des systèmes de franchises et exceptions applicables au titre desdites polices d'assurance.

Risques liés à la propriété intellectuelle

Le groupe distribue directement ou indirectement des services et des œuvres audiovisuelles à destination du grand public en application de contrats conclus avec les ayants-droit. Néanmoins certains ayants-droit ou sociétés de gestion collective pourraient considérer que les services et/ou produits commercialisés par le groupe devraient donner lieu au paiement de redevances additionnelles modifiant ainsi de façon inopportune la modélisation économique initialement

définie par le groupe. De même l'exploitation directe ou indirecte de certains contenus audiovisuels peut parfois donner lieu à des contentieux de tiers et le groupe est susceptible de se retrouver impliqué dans une chaîne de responsabilités. Néanmoins le groupe fort de plusieurs années de présence sur ce marché reste informé et vigilant quant à toute évolution qui viendrait impacter de façon significative son modèle économique.

D'un point de vue technique, la capacité du groupe à répondre à la pression concurrentielle et à développer des innovations technologiques nécessaires à sa croissance s'appuie sur des plateformes et une technologie développée essentiellement en interne et/ou par des partenariats et/ou des rachats d'entités développant leur propre technologie. La nécessité de disposer des technologies répondant aux standards du marché (CAS, application des standards d'encodage des fichiers et de mise en ligne des œuvres audiovisuelles ...) impose toutefois à la Société l'obligation de conclure des licences d'utilisation et de distribution de technologies et de contenus tiers. L'utilisation de certaines de ces technologies tierces et de ces contenus impliquent la mise en place de contrats de licence avec les tiers détenteurs des droits, licences et brevets. Là encore le groupe fort de plusieurs années d'expérience dans ces domaines essaye d'identifier et de limiter tout risque potentiel en la matière.

Le groupe utilise une combinaison de moyens pour établir et protéger certains droits de propriété concernant sa technologie et prend toutes les mesures nécessaires pour promouvoir ses innovations technologiques tout en se protégeant contre les actions potentielles de différents tiers.

Néanmoins toute revendication contre la Société, qu'elle soit fondée ou non, ou tout contentieux significatif pourrait avoir des conséquences en termes de coûts de gestion, et à défaut de compromis ou de solution de contournement cela pourrait entraîner des délais dans le déploiement de certaines œuvres ou technologies, ou pourrait contraindre la Société à devoir payer des redevances y compris de façon rétroactive et/ou des pénalités de retard et/ou des dommages et intérêts et/ou des honoraires d'avocats. En outre, il est possible que la Société ne soit pas en mesure d'obtenir des tiers opposant leurs droits des licences à des conditions acceptables auquel cas l'équipe concernée devra développer ou utiliser une solution alternative. La Société est par ailleurs astreinte à des audits contractuels réguliers portant sur l'utilisation qui est faite de ces technologies sous licence, lesquels audits sont susceptibles de générer des coûts supplémentaires.

Risques liés aux fournisseurs

Avec la plupart de ses fournisseurs, Netgem dispose d'accords écrits. Toutefois, les relations de Netgem avec certains de ses fournisseurs ne sont pas systématiquement formalisées par des contrats écrits (pour lesquels les cycles de négociations peuvent être longs et/ou à des clauses abusives dans le cadre de négociations déséquilibrées). Les conditions particulières d'achat sont alors spécifiées par le groupe dans chaque bon de commande.

Dans certains cas, le groupe peut être amené, notamment afin de sécuriser des conditions commerciales, à prendre des engagements pluriannuels.

Un défaut non identifié ou identifié trop tardivement sur un service ou produit commercialisé par le groupe pourrait avoir un impact défavorable sur la réputation, les relations commerciales et les résultats du groupe. Par ailleurs, le groupe pourrait ne pas être en mesure de faire jouer la garantie fournisseurs sur les produits ou services défectueux en cas de défaut du fournisseur concerné.

D'une façon générale, dans le cadre de sa démarche de prévention des risques, le groupe est en veille technologique permanente afin de pouvoir accéder rapidement à des solutions de substitution visant à pallier, quand cela est possible, aux défaillances éventuelles de ses fournisseurs.

Le groupe fait appel aux principaux types de fournisseurs suivants :

- Fournisseurs de services cloud ;
- Éditeurs de contenus et/ou de programmes audiovisuels et/ou de jeux vidéos ;

Fournisseurs de service cloud

Netgem fait appel à certains fournisseurs de services dans le *cloud* (hébergement, encodage, CDN, système d'information et facturation, etc.). Selon les cas, le groupe est confronté à un niveau de dépendance plus ou moins important vis-à-vis de ces fournisseurs pour assurer sa qualité de service et a été amené à négocier avec ceux-ci des conditions et garanties contractuelles susceptibles d'évoluer dans le temps. S'agissant d'acteurs prédominants du marché, ces derniers déclarent respecter l'état de l'art en matière de qualité de service, de sécurisation et de redondance dans le cadre de la fourniture

des services définis. Ces fournisseurs s'engagent par ailleurs expressément à respecter le cadre juridique applicable en matière de protection des données personnelles.

Éditeurs de contenus

Dans le cadre de la distribution ou de la gestion pour compte de tiers de contenus audiovisuels et de gaming, le groupe a conclu un certain nombre de contrats pluriannuels avec des ayants-droit. Certains de ces contrats intègrent des minima garantis à la charge du groupe nécessitant une certaine volumétrie en vue d'amortir les coûts de ces minima garantis.

Fabricants d'équipements électroniques

Netgem sous-traite la totalité de la production et de l'assemblage des équipements intégrés dans ses offres auprès de sous-traitants industriels. La capacité pour Netgem de livrer les produits commandés par ses clients est donc dépendante de la capacité de ses fournisseurs et autres sous-traitants à lui livrer les produits que Netgem leur commande.

Le groupe peut être amené à souscrire des engagements qui ne sont pas couverts par des commandes de clients. Néanmoins au vu de l'évolution de l'activité de Netgem ce risque tend à s'amoinrir de façon notable dans la mesure où Netgem a cessé son activité de production et de livraison directe d'équipements en 2024.

Risques liés à l'exploitation du site d'Augy (89)

Dans le cadre du rachat de la société Eclair Préservation au 3 juillet 2023, la Société s'est vue céder la propriété du site d'Augy (ainsi que le bail commercial d'un site annexe situé à Appoigny). Le site d'Augy comprend plusieurs bâtiments à usage industriel et sert de lieu de stockage mais aussi de restauration et/ou de numérisation des différents programmes audiovisuels confiés par les ayants-droits. Certains de ces programmes audiovisuels et leurs supports (par exemple les bobines de films) constituent des œuvres de référence et doivent donc être conservées dans des conditions (thermiques, hygrométriques...) optimales. La Société en complément de sa police d'assurance en responsabilité civile professionnelle groupe, a souscrit à une police d'assurance en responsabilité civile dommages spécifique à ces sites et ce auprès de la Compagnie d'assurances Generali. La compagnie d'assurance Generali a diligenté un expert en vue de mener un audit desdits sites, lequel audit a donné lieu à des recommandations et des travaux de mise en conformité et de sécurisation du site.

Par ailleurs, le risque encouru vis-à-vis des ayants-droit, concernant le stockage et la manipulation de ces supports est limité : (i) contractuellement à la reconstitution du support endommagé lorsque cela est techniquement possible mais aussi (ii) par l'obligation contractuelle faite aux ayants-droit d'assurer leur bien lors de son transport et de son stockage au sein du site. Le site d'Appoigny répond à une exigence des ayants-droit de conserver une copie de leurs supports audiovisuels (internégatifs) stockés dans un site distant soumis aux mêmes exigences que celui d'Augy. Le site d'Appoigny est donc un site de stockage.

Le stock d'Augy est aussi constitué d'un stock dit "stock mort" entreposé de longue date dans les locaux par les ayants-droit et pour lequel une procédure d'identification des ayants-droit, parfois longue et aléatoire (certains d'entre eux n'existent plus par suite de liquidations judiciaires, de rachats successifs, ...) et de facturation correspondante a été mise en place. Ce "stock mort" occupe un certain volume au sein du site sans garantie de pouvoir donner lieu à une facturation voire à un paiement par les ayants-droit concernés (au titre du stockage/dépôt, d'une numérisation, d'une restauration éventuelle ou encore d'une destruction des supports concernés).

Risques liés aux personnes clés

Le succès du groupe dépend de manière significative du maintien de ses relations avec ses collaborateurs clés. Leur départ ou leur indisponibilité prolongée, pour quelque raison que ce soit, pourrait affecter le groupe. L'incapacité à attirer de nouveaux collaborateurs ou à garder certains de ses collaborateurs pourrait avoir un effet négatif important sur le chiffre d'affaires du groupe, ses résultats et sa situation financière. Au quotidien la polyvalence de bon nombre de collaborateurs et collaboratrices, la traçabilité des traitements effectués par les équipes et la communication au sein des équipes permettent d'optimiser la gestion de ce risque.

Risques judiciaires

Le groupe est, ou est susceptible d'être impliqué dans un certain nombre de procédures contentieuses et précontentieuses dans le cours normal de ses activités. Des dommages et intérêts peuvent être demandés dans le cadre de certaines de ces procédures. Le groupe estime que les litiges ou situations contentieuses connus ou en cours à ce jour sont suffisamment provisionnés et que les éventuelles issues défavorables ne devraient pas affecter sa situation financière de façon significative.

Les procédures administratives, judiciaires ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont le groupe a connaissance, qui est en suspens ou dont il est menacé, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des douze derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité du groupe sont les suivantes :

- o une procédure historique à l'encontre des anciens actionnaires majoritaires de la Société Glow Entertainment Group SA et pour laquelle la Société bénéficie d'une garantie de la part desdits anciens actionnaires au titre du contrat d'apport en date de décembre 2007 incluant son avenant ; la Cour d'appel de Paris a émis un arrêt favorable à la Société. La Cour de cassation a émis un arrêt de cassation partiel portant sur un moyen de pure procédure et en aucun cas sur le fond du dossier. La partie adverse a décidé de saisir la Cour d'Appel de Paris. Une nouvelle procédure de médiation donnant lieu à un accord en cours de formalisation dans le cadre d'un protocole transactionnel en cours de signature entre les parties et ce sans coûts additionnels majeurs pour Netgem.
- o à la suite de l'acquisition par acte du 6 juillet 2020, de certains éléments d'un fonds de commerce par Netgem France (ex Vitis), filiale de Netgem SA, auprès de la société Comcable, une procédure a été initiée par la société Visionetics, (actionnaire et fournisseur de la société Comcable) le 26 août 2020 à l'encontre de la société Comcable, de son actionnaire majoritaire, de Netgem France et de Netgem SA. Les demandes de Visionetics qui concernaient Netgem France et Netgem étaient une demande d'opposabilité de la cession à Netgem France ainsi qu'une demande en paiement de dommages et intérêts solidairement avec Comcable. Netgem SA, qui n'était pas partie à l'acte de cession, a demandé au tribunal sa mise hors de cause et le versement de dommages et intérêts pour procédure abusive. Netgem France avait sollicité le débouté pur et simple de Visionetics, des dommages intérêts et subsidiairement la mise en jeu de la garantie de Comcable. Netgem France a procédé à une saisie du prix de cession du fonds de commerce versé entre les mains du séquestre juridique. Une audience de mise en état du dossier a eu lieu le 6 avril 2022 devant le Tribunal de commerce de Versailles. Par un jugement en date du 8 février 2023 le Tribunal a mis la Société hors de cause et débouté la société Visionetics de ses principales demandes notamment à l'encontre de Netgem France. La société Visionetics a interjeté appel de ce jugement le 29 juin 2023 devant la Cour d'Appel de Versailles. Une procédure de médiation a été lancée au cours de l'année 2023 mais n'a pas abouti. La procédure devant la Cour d'appel a donc repris son cours et une audience de mise en état a été fixée au 23 mai 2024. Dans le cadre de la procédure d'Appel, Visionetics a repris les mêmes demandes qu'en première instance en ajoutant une demande de paiement d'une redevance mensuelle de 25.000 euros ainsi qu'une demande d'expertise. La Cour d'Appel de Versailles ayant débouté la Société Visionetics de ses demandes par un arrêt en date du 3 décembre 2024, la Société Visionetics vient de se pourvoir en cassation.

- o Netgem SA a racheté les actifs de la Société Gamestream SAS, société en redressement puis en liquidation judiciaire, par jugement du Tribunal de commerce de Paris en date du 23 octobre 2024. Dans ces actifs Netgem a repris pour son activité de cloud gaming la technologie développée par la société Scalable Graphics (le logiciel CGX), technologie acquise par la société Gamestream en contrepartie d'un premier paiement effectué par la Société Gamestream. Les fondateurs de Scalable Graphics (Messieurs Xavier Cavin et Christophe Mion) travaillaient aussi pour la société Gamestream SAS en tant que salariés de la société Gamestream. La Société Gamestream SAS ayant été mise en redressement judiciaire en juin 2024 n'a pu payer l'entièreté du prix liée à la cession du droit de propriété portant sur le Logiciel CGX. Néanmoins la Société Scalable Graphics n'a pas jugé bon de déclarer sa créance au titre des créances antérieures au jugement d'ouverture de la mise en redressement judiciaire de la société Gamestream SAS et a refusé de livrer le code source correspondant à ce logiciel CGX à Netgem. La Société Netgem a obtenu gain de cause par une ordonnance de référé prononcée le 10 janvier 2025. Messieurs Cavin et Mion ont alors livré ledit code source à Netgem SA mais à cette date, ils ont assigné la Société Netgem SA au fond devant le Tribunal de commerce de Paris.

En parallèle, la Société Netgem a assigné en novembre 2024, Messieurs Cavin et Mion devant le Conseil des Prud'hommes de Nancy au titre d'une inexécution fautive de leur préavis dans le cadre de leur double démission. A ce stade les parties n'ont pas souhaité concilier. A défaut de conciliation la prochaine étape se déroulera devant le Bureau de jugement du Conseil des Prud'hommes dans le courant de l'année 2025.

Risques liés aux fraudes et actes de malveillance informatique

La Société comme l'ensemble des acteurs du monde numérique est susceptible d'être la cible directe ou indirecte (notamment via ses prestataires techniques) d'une fraude informatique ou d'un acte malveillant visant ses dispositifs informatiques (serveurs, base de données, outils informatiques, etc.), mené via un réseau cybernétique, impactant son activité de façon plus ou moins notable et plus ou moins durable.

Le groupe dispose à ce jour d'anti-virus, de pare-feu et de moyens de protection en adéquation avec l'état de l'art actuel. La Direction a défini une Charte informatique, dans le respect des principes de précaution en usage dans notre domaine d'activité, à destination des salariés et autres utilisateurs des outils informatiques de la Société, visant à renforcer la sécurité de la Société contre ce type de risque également en interne.

La Société a intégré un volet spécifique afin de faire assurer auprès d'une compagnie d'assurance de premier rang, les risques liés aux fraudes et autres actes de malveillance informatique.

Risques de corruption et de fraude

La Société comme toute autre société est susceptible dans le cadre de son activité, d'être victime de fraude et/ou de corruption soit du fait de tiers externes à la Société (fournisseurs, prestataires, clients), soit en interne.

Concernant les risques de fraude émanant de tiers externes à la Société, la Société s'informe généralement auprès d'organismes indépendants de la fiabilité des entités avec lesquelles elle initie des discussions pouvant aboutir à une transaction. En cas d'avancée des négociations avec un tiers, la Société peut requérir des garanties écrites quant au bon respect par le tiers de certains principes fondamentaux publiés par l'OMC, l'OCDE ou d'autres organismes. De plus, la Société peut aussi s'aménager un droit d'audit contractuel de certains de ses partenaires et/ou requérir de leur part des déclarations écrites définissant leur politique en matière de lutte contre la corruption et la fraude dans le cadre de leur propre activité mais aussi vis-à-vis de leurs propres partenaires. La Société est par ailleurs en train de définir un code de bonne conduite à usage interne.

Concernant les risques de fraude interne, la Société a mis en place des procédures de contrôle interne.

S'agissant du risque de corruption, le groupe n'a pas d'activité dans des pays exposés de manière significative au risque de corruption.

Enfin, le groupe n'a aucune pratique de lobbying et n'encourt aucune dépense à ce titre.

Risques en matière de protection des données personnelles

La Société est susceptible dans le cadre de son activité d'avoir accès directement ou indirectement à certaines données personnelles communiquées soit par ses clients finaux et/ou opérateurs, soit par ses salariés, soit par ses fournisseurs, soit par ses actionnaires. Concernant les clients finaux B2C ou les clients indirects adressés par l'intermédiaire d'opérateurs tiers, le type de données auxquelles Netgem peut accéder peut inclure certaines informations personnelles (identifiants Mac, horaires de connexion et biens audiovisuels consommés par exemple). Dans d'autres cas, ces informations sont limitées aux identifiants du terminal installé chez le client sans possibilité pour Netgem de lier ce terminal au consommateur final. De façon générale, conformément à la réglementation européenne dite "RGPD", Netgem est tenue

de respecter notamment les principes de “*privacy by design*”, de “*privacy by default*” et de “*accountability*” en ce qui concerne les services et produits qu’elle conçoit ou commercialise.

Netgem étant susceptible d’avoir accès à certaines données de facturation de clients ou de prospects, des données personnelles dans le cadre de l’exercice normal de son activité (notamment celles de ses salariés), elle a aussi mis en place certains moyens à sa disposition pour en sécuriser l’accès tels que : contrôle d’accès des locaux, politique de mots de passe pour accéder aux dossiers électroniques, absence de transfert de ces données notamment hors Union Européenne, signature d’accords de confidentialité, et engagement des prestataires et/ou sous-traitants éventuels de Netgem dans le cadre du règlement RGPD. Enfin, Netgem a formé l’un de ses salariés habilités en collaboration avec la DSI à gérer en interne les problématiques liées à la protection des données à caractère personnel.

Risque fiscal et social

Comme pour toute entreprise, tout réexamen, remise en cause ou modification de la situation fiscale ou sociale du groupe pourrait se traduire par le paiement de rappels d’impôts ou de cotisations sociales, d’intérêts de retard et/ou de pénalités et pourrait donc avoir un impact défavorable sur la situation financière et les résultats du groupe. A date aucune procédure de contrôle n'est en cours.

Risque industriel, social ou environnemental

La Société n’intègre aucune activité de production industrielle et n’est ainsi sujette à aucun risque industriel ou environnemental de façon directe.

Concernant ses sous-traitants, notamment en Asie, le groupe prend soin de sélectionner des sociétés de premier plan et/ou prenant des engagements, publics ou vis-à-vis de Netgem, relatifs à leur responsabilité sociale et environnementale.

Au-delà des risques qu’elle encourt, la Société met en œuvre une stratégie visant à répondre à des objectifs précis d’amélioration en matière de responsabilité sociale et environnementale (Cf. section 2.11 *infra*).

1.10. Indications sur les risques financiers liés aux effets du changement climatique et présentation des mesures prises pour les réduire en mettant en œuvre une stratégie bas-carbone dans toutes les composantes de son activité

Du fait de son activité, de ses implantations et de la nature de ses opérations, le groupe n'estime pas encourir de risque financier significatif lié aux effets du changement climatique.

Cela étant, le groupe s'efforce ou s'est efforcé de prendre en compte les questions environnementales dans le cadre de son activité quotidienne mais aussi lors de la conception et du transport de ses produits afin de notamment réduire son empreinte carbone indirecte (Cf. section 1.11 infra).

1.11. Responsabilité sociale et environnementale

Pour Netgem, fournisseur de services et solutions comprenant une forte composante intellectuelle, la dimension sociale, environnementale et sociétale est essentielle dans les relations avec les salariés et les interactions avec son écosystème de clients, fournisseurs et partenaires du groupe. Notre volonté est de servir la société, d'améliorer de façon continue nos activités au bénéfice de nos clients mais aussi de l'ensemble de nos parties prenantes et de progresser dans notre performance globale.

Ces problématiques constituent de surcroît une opportunité de développement pour le groupe dont les services et solutions sont les vecteurs de la dématérialisation des biens culturels et de divertissement, permettant un accès toujours plus simple et partagé à ces biens, tout en réduisant l'utilisation de certaines ressources naturelles.

Chacune des actions de Netgem et de ses collaborateurs est porteuse de nos engagements en matière d'éthique, de responsabilité sociale et de respect de l'environnement. Nous nous assurons que nos produits et nos services impactent positivement l'ensemble de notre écosystème et les territoires dans lesquels nous sommes implantés.

Netgem place les aspects humains au cœur de son fonctionnement en privilégiant le dialogue social et des relations sociales équilibrées, et en associant ses salariés au capital à travers différents modes participatifs (actions gratuites, plan d'épargne entreprise). Le succès et la dimension internationale de Netgem trouvent aussi leur source dans les compétences d'hommes et de femmes venus d'horizons différents et de nationalités variées. L'égalité homme-femme est au centre des préoccupations du groupe, que ce soit au sein des effectifs du groupe ou des organes décisionnels tels que le Conseil d'administration et le comité de direction. Au 31 décembre 2024, la part des salariés féminines représente 26% des effectifs du groupe. Deux femmes sont membres du Conseil d'Administration de Netgem SA et quatre femmes salariées participent aux organes de direction de Netgem SA et de Netgem France. Les instances représentatives du personnel et les salariés sont régulièrement informés des actions prises en faveur de l'évolution favorable de la parité homme-femme au sein du groupe. Un accent particulier a été mis sur la nécessité de recruter plus de femmes mais cette volonté réelle peut se heurter à la faible féminisation de certaines filières et à l'intégration dans nos équipes de salariés repris dans le cadre d'opération de reprise d'actifs. A cet effet, des actions spécifiques auprès d'associations en faveur de la promotion de la parité dans les entreprises du secteur numérique ont été initiées. Par ailleurs, la Société est en partenariat avec des structures favorisant l'emploi de personnes handicapées. Par ailleurs les collaborateurs du groupe ont suivi deux sessions de formation auprès d'un organisme labellisé par le CNC visant à lutter contre toute forme de discrimination dans le cadre du travail.

En outre, le groupe permet à ses salariés de télétravailler de façon récurrente à raison de 2 jours par semaine (cette fréquence pouvant être adaptée en fonction des différents impératifs opérationnels). Ce recours au télétravail permet de réduire l'usage des véhicules personnels (ce qui a d'ailleurs amené le groupe à réduire le nombre de places de parking dans les locaux) et de favoriser l'usage des transports publics et, dans certains cas, d'adapter les conditions de travail en cas de situations familiales ou de santé exceptionnelles, pour favoriser le maintien dans l'emploi et en application le cas échéant des recommandations du médecin du travail. Les salariés de Montpellier et Ludres sont désormais en full télétravail. En outre, lors des déplacements professionnels entre les différents sites de Netgem, (à Londres) l'utilisation du

train à la place de l'avion est systématiquement faite et les réunions en visioconférence sont privilégiées pour limiter ces déplacements.

Concernant les aspects environnementaux, Netgem lutte contre l'obsolescence programmée des biens en produisant des équipements durables, de qualité et en assurant un recyclage de ces équipements notamment auprès de partenaires basées en France et nous permettant de recycler nos déchets électroniques et/ou de réutiliser des anciennes set-top-boxes.

Netgem limite aussi les impacts environnementaux et l'empreinte carbone de son activité en optant pour des modes de production "Fables" et, en ce qui concerne la logistique interne et sous-traitée, en privilégiant le transport par bateau et/ou par train en lieu et place du transport aérien. Le transport par bateau et/ou par train sont devenus le mode de transport par défaut.

Par ailleurs Netgem a développé une fonctionnalité de "Streaming Responsable" permettant de réduire le débit de lecture d'une vidéo dans les applications et ce à l'initiative des abonnés. Nos abonnés ont aussi la possibilité à tout moment de forcer le passage en mode basse consommation de leur équipement.

Netgem a mis en place des capacités de production vidéo intelligentes dans Microsoft Azure qui nous permettent de rendre plus responsable nos productions en adaptant le débit d'encodage et de stockage selon la complexité de l'image.

Netgem a aussi développé pour un de ses clients des options d'accessibilité concernant certains contenus (avec l'intention de l'élargir à tout le catalogue) incluant une piste audiodescription pour les déficients visuels et des sous-titrages pour les sourds et malentendants.

De plus, de longue date Netgem a mis en place les outils de travail collaboratif et de visioconférence qui, associés à la pratique du télétravail déjà mentionnée ci-avant, constituent des initiatives concrètes visant à réduire l'impact environnemental des déplacements professionnels ou des trajets domicile - bureau. La Société a par ailleurs décidé d'octroyer à ses salariés utilisant des moyens de transports pour leur trajet domicile-bureau, entrant dans le plan "mobilité durable" du gouvernement, un forfait mobilité durable spécifique (en complément des forfaits transports habituels) et ce dans le respect des directives de l'URSSAF. La Société a aussi lancé une enquête auprès des salariés portant sur leur intérêt

à utiliser un vélo de fonction électrique dans le cadre de leur trajet domicile-bureau et a mis en place un partenariat avec un prestataire à cet effet

Le groupe prend aussi soin de choisir ses sous-traitants et partenaires en privilégiant des entités qui partagent les mêmes exigences et la même éthique basée sur le respect de ces valeurs fondamentales. Le groupe s'engage par ailleurs vis-à-vis de ses clients à faire de même.

D'un point de vue plus général, Netgem aborde sa responsabilité sociale et environnementale avec les mêmes valeurs qui sous-tendent son organisation :

- Innovation et simplicité des solutions apportées ;
- Recherche de qualité, respectant l'équilibre entre la démarche rationnelle de l'ingénieur et la créativité propre au monde des médias connectés ;
- Attitude responsable à l'égard de l'environnement, de la personne humaine et des parties prenantes ;
- Atteintes de résultats concrets et tangibles, tout en optimisant l'utilisation des ressources ;
- Sens du dialogue et de la transparence.

1.11.1. Informations sociales

Le périmètre du reporting social correspond à 100% du périmètre consolidé.

Emploi

Effectifs

Au 31 décembre 2024, l'effectif total du groupe hors personnel mis à disposition s'élève à 119 personnes (2023 : 113) réparties entre 3 entités juridiques distinctes.

Rémunérations et leur évolution

Au cours de l'exercice, les sociétés du groupe ont veillé à établir les niveaux et l'évolution des rémunérations de leurs salariés par référence au marché du travail et dans des limites raisonnables. Elles ont pu consentir à des augmentations

de salaires individuelles pour retenir ou récompenser certains de ses collaborateurs. Ces augmentations sont intervenues dans le cadre de discussions individuelles, au cas par cas, et non dans le cadre de négociations collectives. Par ailleurs une prime de 1.000€/1.000£ dite "Prime Macron" a été versée en avril 2024 au titre de l'année 2023 pour les salariés remplissant les critères.

Plan d'Épargne Entreprise et Accord de Participation

La société a mis en place :

- un accord de participation en date du 28 mars 2012, ratifié par plus des deux tiers des salariés de la Société et déposé à la DIRECCTE le 12 avril 2012 ;
- en complément d'un plan d'épargne entreprise en date du 17 juillet 2008 géré en partenariat avec le CM-CIC Asset Management ;
- un avenant d'extension de plan d'épargne entreprise aux salariés de Netgem France (ex Vitis) a été initié fin 2022, signé et ratifié par les CSE de Netgem France et de Netgem SA le 12 janvier 2023 puis déposé auprès de la DREETS de Paris le 14 mars 2023. Du fait de la fusion des sociétés Eclair Préservation & Eclair Digital Services dans Netgem France en date du 31 décembre 2023, les salariés de ces 2 entités peuvent également bénéficier du PEE.

Organisation du travail

Le groupe est soumis à des obligations réglementaires et conventionnelles en termes de temps de travail dans chacun des pays dans lequel il opère. En raison de la taille du groupe, chaque responsable hiérarchique est chargé de s'assurer que les salariés ne dépassent pas les seuils obligatoires et qu'ils sont rémunérés correctement pour toutes éventuelles heures supplémentaires, conformément à leur contrat de travail. Cela étant, eu égard au profil de ses salariés, une part significative des employés du groupe perçoit une rémunération fixe pour un nombre donné de jours travaillés par an, auquel cas le nombre de jours travaillé est contrôlé.

Le travail à temps partiel est possible au cas par cas en fonction des besoins et des contraintes des fonctions concernées et du cadre légal applicable. Le télétravail est autorisé à hauteur de deux jours par semaine.

Conformément à la réglementation applicable (articles L. 212-15-0, L. 212-15-2 et L. 212-15-3 nouveaux du Code du travail), un accord collectif définissant le passage aux 35 heures et les modalités applicables à ce nouveau régime est en application au sein de la société Netgem depuis le 28 novembre 2000.

Relations sociales

Le groupe reconnaît que la qualité des relations professionnelles qu'il a su mettre en place lui a permis d'établir un dialogue social constructif basé sur un climat de confiance et de compréhension mutuelles.

La Délégation Unique du Personnel dont les membres ont été élus le 24 juin 2016 a été remplacée par l'élection des membres du CSE en date du 6 octobre 2021 et celle du CSE de Netgem France le 18 juillet 2024.

La représentation du CSE au conseil d'administration est de nature à renforcer encore le dialogue et la meilleure compréhension des élus du CSE envers les problématiques gérées par Netgem.

Le groupe n'a pas mis en œuvre de restructurations ayant entraîné des licenciements économiques collectifs au cours de l'exercice 2024 et des deux exercices précédents.

La Direction cherche toujours à l'écoute des salariés notamment via les réunions régulières avec le CSE pour optimiser les conditions de travail des salariés en préservant leur santé, leur efficacité, en les fidélisant (mise à disposition de matériel, droit à la déconnexion); de maintenir la productivité des collaborateurs notamment en facilitant les échanges entre équipes et en développant la communication vers les collaborateurs (réunions générales, newsletters...).

Santé et sécurité

Les conditions de santé et sécurité au travail

Le groupe considère qu'il a mis en place une organisation soucieuse du respect des règles en matière des conditions de santé et de sécurité au travail.

En 2017, en France, un Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail a été mis en place. Celui-ci se réunissait tous les deux mois pour analyser les conditions de travail et les risques professionnels. Depuis l'élection d'un nouveau CSE (Comité Social et Économique) cette fonction lui est entièrement dévolue avec le support de la Responsable des services généraux du site, impliquant des actions de formation des membres du CSE.

Le groupe a aussi mis en place via son assureur dans le cadre de sa complémentaire santé, une plateforme d'appels pour un soutien psychologique des salariés. Le médecin du travail reste aussi un interlocuteur et une aide précieuse dans le cadre de la démarche de prévention et de la protection de la santé des salariés.

Indépendamment, le groupe a aussi mené des actions visant à créer des espaces de travail conviviaux, attractifs et facilitant les échanges et les contacts informels entre tous. Ces actions visent à développer un véritable esprit d'équipe et par là-même à fidéliser les collaborateurs.

Bilan des accords signés avec les organisations syndicales ou les représentants du personnel en matière de santé et de sécurité au travail

Le groupe a rédigé d'un commun accord avec la Délégation Unique du Personnel un Règlement Intérieur en date du 16 mars 2017 reprenant notamment l'ensemble des consignes et directives en matière de santé et de sécurité au travail au sein de la société Netgem SA en France. Ce Règlement a été déposé auprès de la DIRECCTE et le greffe du Conseil des Prud'hommes.

Le groupe a rédigé une Charte du Télétravail ratifiée par les CSE de Netgem SA et Netgem France (ex Vitis) déposée auprès de la DREETS de Paris en 2022.

Les accidents du travail, notamment leur fréquence et leur gravité, ainsi que les maladies professionnelles

Les salariés du groupe exercent leur activité dans un environnement de bureaux dans lesquels les accidents du travail ou les maladies professionnelles sont usuellement peu fréquents.

Entretiens individuels annuels d'évaluation

100% de l'effectif bénéficie d'un entretien individuel professionnel annuel d'évaluation permettant notamment d'effectuer un bilan des compétences professionnelles de chaque salarié, d'identifier des axes d'amélioration et d'échanger au sujet des objectifs pour l'avenir. Et également d'évoquer les besoins en formation et envisager les souhaits d'évolution professionnelle de chaque collaborateur. Lesdits entretiens annuels sont formalisés par le manager et le collaborateur et renvoyés à la Direction des Ressources humaines.

Formation

Eu égard au profil de ses salariés, cadres autonomes très qualifiés, le groupe a mis en place des actions de formation.

Un plan de formation est élaboré annuellement sur la base des demandes formulées dans le cadre des entretiens individuels annuels d'évaluation ou au cours de l'année. Ce plan est soumis annuellement aux instances représentatives du personnel. Le budget formation des sociétés Netgem SA et Netgem France (ex Vitis) en France sont gérés par des entreprises agréées.

Le groupe communique sur ses actions de gestion prévisionnelle des compétences dans le cadre de son plan de formation et des entretiens individuels annuels d'évaluation auprès du CSE.

Égalité de traitement

Les mesures prises en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes

Le groupe a mis en place une organisation soucieuse du respect des règles en matière de conditions d'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes.

Le règlement intérieur des différentes entités du groupe notamment celui de la société Netgem SA en date du 16 mars 2017 rappelle en son chapitre 3 (Le principe d'égalité Femmes – Hommes) les principales dispositions législatives françaises en matière d'égalité de rémunération et d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. Le règlement intérieur de la filiale Netgem France (ex Vitis) définit des dispositions identiques en la matière.

Loin de s'arrêter à de simples déclarations d'intention la Direction du groupe continue à mener toute action visant à maintenir cette parité notamment dans la composition de son Conseil d'Administration et de son Comité de Direction. De véritables actions sont mises en place pour atteindre cette parité incluant notamment une parité salariale. Les résultats de ces actions sont mesurés et communiqués aux instances représentatives du personnel.

Les mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées

Les locaux de la Société sont susceptibles d'accueillir des personnes à mobilité réduite.

La politique de lutte contre les discriminations

Le groupe a mis en place une organisation soucieuse du respect des règles en matière de conditions de non-discrimination et développe les compétences d'une équipe multiculturelle. Dans la mesure du possible, le groupe requiert d'ailleurs le respect de ce même principe par ses principaux prestataires et peut être amené à s'engager contractuellement vis-à-vis de ses clients en ce sens. Des actions de formations et de sensibilisation sur le harcèlement sexuel et les discriminations ont été effectuées auprès d'organismes externes labellisés par le CNC.

Le règlement intérieur de la société Netgem SA en date du 16 mars 2017 rappelle en son chapitre 3 (Lutte contre la discrimination) les principales dispositions législatives françaises en la matière. Suite à la formation intervenue en Q4 2023 une procédure a été définie et communiquée aux salariés avec la collaboration des membres du CSE.

Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail

Le groupe respecte les stipulations des conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail relatives :

- au respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective ;
- à l'élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession ;
- à l'élimination du travail forcé ou obligatoire ;
- à l'abolition effective du travail des enfants.

Lorsque cela lui est possible, le groupe s'enquiert du respect de ces mêmes principes par ses principaux prestataires. Il peut aussi être amené à s'engager contractuellement vis-à-vis de ses clients en ce sens.

Le groupe n'est pas présent dans des pays sensibles en la matière.

1.11.2. Informations environnementales

Le périmètre du reporting environnemental correspond à 100% du périmètre consolidé.

Politique générale en matière d'environnement

Organisation du groupe pour prendre en compte les questions environnementales et, le cas échéant, les démarches d'évaluation ou de certification en matière d'environnement

Le groupe n'intègre aucune activité de production industrielle et n'est ainsi sujet à aucun risque industriel ou environnemental significatif de façon directe. Néanmoins suite à l'acquisition des entités (ex EDS SAS et ex EP SAS au 01 07 2023) le groupe a notamment bénéficié du transfert de propriété concernant un site de stockage de bobines de films, site pour lequel des travaux d'aménagement et d'optimisation ont été effectués et incluent aussi un volet notable sur les questions environnementales (amélioration de la QVT des collaborateurs, étude de mise en place de panneaux photovoltaïques...).

Le groupe s'efforce ou s'est efforcé de prendre en compte les questions environnementales de manière indirecte lors de la conception de ses produits et services en menant les actions suivantes :

- Inscription dans une logique de bilan carbone ;
- Utilisation des énergies renouvelables : étude d'un projet de mise en place de panneaux solaires sur le site d'Augy nécessitant des investissements conséquents. Par ailleurs, au quotidien nous privilégions systématiquement l'utilisation d'ampoules basse consommation et la lumière naturelle au sein des locaux en optimisant leur agencement ;
- Développement d'une fonctionnalité des services de vidéo à la demande permettant à l'utilisateur final de restreindre volontairement la bande passante utilisée, réduisant ainsi la sollicitation des serveurs et du réseau, et la consommation énergétique de ceux-ci ;
- Réencodage massif des catalogues de VIDEOFUTUR afin de diviser par deux le nombre de profils d'encodage vidéo diminuant ainsi les capacités de stockage et donc les besoins en énergie ;

- Allongement de la durée de vie des produits grâce à la qualité des logiciels développés par le groupe permettant d'optimiser la durée de vie des composants mécaniques et électroniques ;
- Généralisation du « *low power* », permettant de mettre en veille profonde les produits lorsqu'ils ne sont pas utilisés et de limiter ainsi la consommation de courant par l'utilisateur final ;
- Recours prioritaire au transport des produits par bateau ou train, plutôt qu'au transport par avion ;
- Limitation de l'usage de sachets plastiques pour l'emballage des accessoires (câbles, chargeur, etc.) ;
- Recyclage des déchets y compris des déchets électroniques.

Dans la mesure du possible, le groupe s'enquiert de la politique générale en matière d'environnement suivie par ses principaux prestataires, concepteurs et fabricants de produits électroniques.

Enfin, le groupe a fait l'objet d'une évaluation ESG indépendante par Gaïa Research / EthiFinance. Cette évaluation a abouti à l'obtention d'un badge OR et à une notation de 73/100 en 2023 (sur les données de 2022) contre 68/100 en 2022 (sur les données de 2021 à iso référentiel).

Actions de formation et d'information des salariés menées en matière de protection de l'environnement

Le règlement intérieur de la société Netgem SA en date du 16 mars 2017 comprend en son chapitre 6 (Protection de l'environnement) certaines règles que doivent respecter les salariés et consultants en matière de protection de l'environnement et plus particulièrement relatives au tri sélectif, à l'impression de documents et à l'usage des consommables. Ainsi la Direction incite vivement les salariés à limiter l'utilisation des divers consommables notamment en leur mettant à disposition des tasses en lieu et place de gobelets en plastique et en recyclant les déchets électroniques.

Le groupe a commencé à mener des actions de sensibilisation des salariés en matière de protection de l'environnement et des ateliers de travail ont été lancés en vue de tracer les bonnes pratiques mises en place ou à envisager. Des actions de formation à proprement parler n'ont pas été encore mises en place.

Les moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions

Étant donné son activité et la nature de ses opérations, le groupe ne consacre pas directement de moyens spécifiques à la prévention de ce type de risque. Comme expliqué ci-avant, compte tenu de son activité et de la nature de ses

opérations, Netgem concentre ses moyens sur la recherche de solutions moins consommatrices de ressources, telles que le reconditionnement des box, et des modes de transport ayant un moindre impact sur l'environnement, comme le transport maritime.

Le montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement, sous réserve que cette information ne soit pas de nature à causer un préjudice sérieux à la société dans un litige en cours.

Le groupe n'a pas enregistré de provisions pour risques en matière d'environnement, ni donné de garantie à ce titre.

Pollution et gestion des déchets

Les équipements conçus par Netgem pour la distribution de biens digitaux sont conformes à la directive DEEE (déchets d'équipements électriques et électroniques) de l'Union Européenne, relative à la gestion des déchets, à la directive RoHS (Restriction of Hazardous Substances) de l'Union Européenne, et au règlement REACH de l'Union Européenne, concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances.

Par ailleurs, les activités et opérations du groupe ne génèrent pas de nuisances sonores ou d'autres formes de pollution spécifiques.

Économie circulaire

Les mesures de prévention, de recyclage et d'élimination des déchets

Au-delà des initiatives en faveur de la gestion des déchets et des substances dangereuses décrites ci-avant, le groupe gère les déchets liés à son activité de bureau selon les normes en vigueur (tri sélectif, recyclage, gestion des déchets électroniques, etc). Le groupe a ainsi mis en place un tri sélectif de ses Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques ("D3E") sur son site de Paris par une société habilitée et permettant l'emploi de personnes handicapées. Les cartons d'emballage sont traités par le prestataire de ménage du site.

Utilisation durable des ressources

L'utilisation directe de ressources durables par le groupe est essentiellement la conséquence des surfaces immobilières que celui-ci occupe. Étant donné l'activité du groupe, la consommation d'eau est limitée et concerne principalement

l'usage des sanitaires. En conséquence, le groupe estime que l'approvisionnement en eau ne nécessite pas d'être adapté aux contraintes locales.

N'ayant pas d'activité de transformation, le groupe ne consomme pas directement de matières premières dans le cadre de son activité. En conséquence, il estime qu'aucune mesure ne nécessite d'être prise pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation.

En raison de son activité et de la nature de ses opérations, la consommation d'énergie du groupe reste limitée et le groupe ne réalise pas d'audits énergétiques. Cette consommation correspond uniquement à l'approvisionnement des surfaces immobilières occupées et est constituée exclusivement d'électricité. Sur la base des historiques de consommation constatés dans le passé, le groupe estime sa consommation d'énergie à environ 100 MWh par an. La part d'énergies renouvelables dans cette consommation reflète celle de la production d'électricité en France, principal pays dans lequel le groupe est implanté. En tout état de cause, une sensibilisation des collaborateurs en vue de la réduction de leur consommation d'énergie est mise en place (éteindre son ordinateur par exemple).

Le groupe n'exploite pas de ressources du sol ou du sous-sol dans le cadre de son activité. Les surfaces occupées sont exclusivement destinées à satisfaire les besoins immobiliers du groupe (bureaux et logistique).

Changement climatique

Les postes significatifs d'émissions de gaz à effet de serre générés du fait de l'activité de la société, notamment par l'usage des biens et services qu'elle produit

Le groupe ne rejette qu'un volume limité de gaz à effet de serre correspondant principalement à sa consommation d'électricité.

Toutefois, le groupe a mis en place le plan d'actions suivant sur le sujet :

- Concernant le transport des produits, le groupe a prioritairement recours au transport par bateau et/ou train, plutôt qu'au transport par avion, ce qui permet de limiter les émissions de gaz à effet de serre.
- Les produits du groupe sont conçus avec une fonction de mise en veille prolongée permettant de réduire leur consommation d'énergie.

- Le groupe développe une fonctionnalité de ses services de vidéo à la demande permettant à l'utilisateur final de restreindre volontairement la bande passante utilisée, réduisant ainsi la sollicitation des serveurs et du réseau, et la consommation énergétique de ceux-ci.

L'adaptation aux conséquences du changement climatique

Du fait de son activité, de ses implantations et de la nature de ses opérations, le groupe n'estime pas à ce stade devoir s'adapter aux conséquences du changement climatique.

Dans la mesure du possible et si cela est pertinent, le groupe s'enquiert auprès de ses prestataires que ceux-ci sont préparés aux conséquences du changement climatique.

Protection de la biodiversité

À la connaissance du groupe, aucune de ses implantations ne se situe dans une zone constituant un habitat écologiquement vulnérable pour une ou plusieurs espèces de plantes ou d'animaux. En conséquence, le groupe n'a pas été en mesure d'initier des actions particulières sur le sujet.

1.11.3. Informations sur les engagements sociétaux en faveur du développement durable

Le périmètre du reporting sociétal correspond à 100% du périmètre consolidé.

Impact territorial, économique et social de l'activité du groupe

Le groupe est actif dans le marché des biens culturels et de divertissement numérique. Il participe donc à l'évolution générale vers une démocratisation de l'accès et à une facilitation du partage des biens culturels par le plus grand nombre. A ce titre, le groupe considère que ses produits et services ont un fort impact sociétal et contiennent une valeur ajoutée sociale significative.

Étant données la taille du groupe et la localisation de ses implantations, celui-ci n'a pas un impact significatif en matière d'emploi et de développement régional, et sur les populations riveraines ou locales.

Dons et mécénat

Tous les ans, Netgem SA fait des dons aux associations "Enfance et Partage" et "Petits Princes".

Sous-traitance et fournisseurs

Comme mentionné, le groupe se préoccupe que ses prestataires, sous-traitants et fournisseurs prennent en compte les enjeux sociaux et environnementaux. Par ailleurs, la prise en compte de ces enjeux peut être requise par certains clients du groupe.

Dans le cadre de l'accompagnement des sous-traitants et fournisseurs relatif aux critères sociaux et / ou environnementaux, Netgem peut demander la fourniture de certificats attestant du bon respect de ces critères.

Clients

Dans le cadre de l'accompagnement des clients relatif aux critères sociaux et / ou environnementaux, Netgem peut demander la fourniture de certificats attestant du bon respect de ces critères.

Concernant son activité grand public dans les territoires français, le groupe effectue régulièrement des enquêtes permettant de suivre avec précision la satisfaction des abonnés à ses services. Ce même type d'enquête est aussi habituellement réalisée par les principaux clients opérateurs du groupe auprès de leurs propres abonnés en ce qui concerne notamment les services fournis et opérés par Netgem.

Loyauté des pratiques

Le groupe opère uniquement dans des pays où le niveau de corruption est considéré comme peu élevé. En conséquence, le groupe n'a pas engagé d'action spécifique visant à prévenir la corruption en 2024 mais ne s'interdit pas de le faire courant 2025.

Lors de la conception de ses produits, le groupe s'assure que ceux-ci sont conformes aux normes relatives à la santé et à la sécurité des consommateurs.

Responsabilité fiscale

Le groupe Netgem reconnaît le rôle clef que joue la fiscalité dans le domaine du développement économique et agit en conséquence dans le respect du cadre légal applicable. Le groupe s'appuie pour ce faire sur les conseils d'avocats fiscalistes dont la réputation est reconnue.

Actions engagées en faveur des droits de l'homme

Du fait de ses implantations, le groupe n'a pas engagé d'action en faveur des droits de l'homme autres que les engagements contractuels pouvant être souscrits par ses partenaires.

1.12. Autres informations

1.12.1. Actionnariat au 31 décembre 2024

	Actions	% Actions	Droits de vote bruts	% Droits de vote bruts	Droits de vote nets	% Droits de vote nets
Famille Haddad	8 992 435	25,8%	14 181 139	33,0%	14 181 139	34,1%
Fonds Mousse	2 899 006	8,3%	2 899 006	6,7%	2 899 006	7,0% (1)
CDC	2 500 000	7,1%	2 500 000	5,8%	2 500 000	6,0%
Manco.	1 666 667	4,8%	1 666 667	3,9%	1 666 667	4,0% (2)
Famille Guillaumin	1 414 200	4,0%	2 828 400	6,6%	2 828 400	6,8%
Salariés et autres dirigeants & administrateurs	1 293 246	3,7%	1 831 561	4,2%	1 831 561	4,4% (3)
Auto-détention	1 422 550	4,1%	1 422 550	3,3%	0	0,0%
Flottant	14 699 622	42,1%	15 682 948	36,5%	15 682 948	37,7%
Total	34 887 726	100,0%	43 012 271	100,0%	41 589 721	100,0%

Notes :

(1) selon déclaration de franchissement de seuil à la hausse des fonds Mousse datée du 12 avril 2013

(2) Société contrôlée par M. Jean Mizrahi, administrateur de Netgem

(3) FCPE Netgem et actionnaires inscrits au nominatif uniquement

1.12.2.État des engagements hors bilan au 31 décembre 2024

Se reporter à la note 2.5.28 des annexes aux comptes consolidés de la Société.

1.12.3.Dépenses non déductibles

Au cours de l'exercice 2024, le groupe n'a engagé aucune charge non déductible fiscalement telle que visée aux articles 223 quater et quinquies du Code Général des Impôts.

1.12.4. Résolutions soumises à l'Assemblée Générale des actionnaires

Le Conseil d'administration soumettra au vote de l'Assemblée Générale des actionnaires de la Société convoquée le 22 mai 2025 des résolutions ordinaires et extraordinaires.

1.12.5. Informations sur les délais de paiement des fournisseurs et des clients

Au 31/12/2024	Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) tranches de retard de paiement												
Nombre de factures concernées	14					41	21					31
Montant total des factures concernées h.t.	511	217	57	2	4	280	1 718	145	133	95	1 989	2 362
% du montant total des achats h.t. de l'exercice	10%	6%	1%	0%	0%	6%						
% du chiffre d'affaires ht. de l'exercice							12%	1%	1%	1%	14%	17%
(B) factures exclues de (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre de factures exclues												
Montant total des factures exclues h.t.												
(C) délais de paiement de référence utilisés												
délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	délais contractuels : oui						délais contractuels : oui					
	délais légaux : non						délais légaux : non					

Le délai moyen de paiement des fournisseurs s'élève à 37 jours en 2024 contre 39 jours en 2023.

1.13. Tableaux des résultats des cinq derniers exercices

Comptes sociaux de Netgem SA	2020	2021	2022	2023	2024
1. Capital en fin d'exercice					
Capital social (K€)	6 144	6 144	6 144	6 978	6 978
Nombre d'actions ordinaires existantes	30 721 059	30 721 059	30 721 059	34 887 726	34 887 726
Nombre maximal d'actions futures à créer au 31 décembre (BSPCE, stock-options, actions gratuites)	200 000	683 333	586 666	488 611	-
2. Opérations et résultats de l'exercice (K€)					
Chiffre d'affaires hors taxes	11 604	11 372	19 699	16 926	14 000
Résultat avant impôts, participation et intéressement des salariés et dot. aux amort. et provisions	2 164	274	6 053	7 027	7 425
Impôts sur les bénéfices	157	21	32	(80)	(7)
Participation et intéressement des salariés dus au titre de l'exercice	-	-	-	-	-
Résultat après impôts, participation et intéressement des salariés et dot. aux amort. et provisions	689	292	1 051	1 822	2 180
Résultat distribué	-	877	1 464	1 675	(A)
3. Résultat par action (€)					
Résultat après impôts, participation et intéressement des salariés mais avant dot aux amort. et provisions	0,06	0,01	0,01	0,20	0,21
Résultat après impôts, participation et intéressement des salariés et dot. aux amort. et provisions	0,02	0,01	0,01	0,05	0,06
Dividende attribué à chaque action	-	0,03	0,05	0,05	(A)
4. Personnel					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	28	26	29	27	40
Montant de la masse salariale de l'exercice (K€)	3 437	4 058	3 591	3 561	2 052
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	1 407	2 053	1 420	1 445	52

(A) En attente de la tenue de l'Assemblée Générale du 22 mai 2025

Comptes consolidés 2024

2.1.	ÉTAT DU RESULTAT GLOBAL	50	2.5.17.	<i>Autres actifs courants</i>	78
2.2.	ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIERE	52	2.5.18.	<i>Trésorerie et équivalents de trésorerie</i>	78
2.3.	TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES	54	2.5.19.	<i>Capitaux propres et informations sur le capital</i>	78
2.4.	TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES	55	2.5.20.	<i>Provisions</i>	79
2.5.	ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES	56	2.5.21.	<i>Passifs financiers</i>	80
2.5.1.	<i>Faits marquants</i>	56	2.5.22.	<i>Fournisseurs et comptes rattachés</i>	81
2.5.2.	<i>Principes comptables</i>	57	2.5.23.	<i>Autres passifs</i>	81
2.5.3.	<i>Périmètre de consolidation</i>	60	2.5.24.	<i>Actifs et passifs financiers</i>	82
2.5.4.	<i>Chiffre d'affaires</i>	61	2.5.25.	<i>Analyses complémentaires au Tableau des flux de tréso</i>	85
2.5.5.	<i>Effectifs et charges de personnel</i>	62	2.5.26.	<i>Juste valeur des instruments financiers</i>	87
2.5.6.	<i>Frais de recherche et développement</i>	65	2.5.27.	<i>Informations sur les risques financiers</i>	87
2.5.7.	<i>Autres produits et charges opérationnels</i>	65	2.5.28.	<i>Engagements hors état de la situation financière</i>	89
2.5.8.	<i>Résultat financier</i>	65	2.5.29.	<i>Rémunération des dirigeants</i>	90
2.5.9.	<i>Impôts sur les résultats</i>	66	2.5.30.	<i>Informations sur les parties liées</i>	90
2.5.10.	<i>Écarts d'acquisition – regroupements d'entreprises</i>	69	2.5.31.	<i>Événements post-clôture</i>	91
2.5.11.	<i>Immobilisations incorporelles</i>	69	2.5.32.	<i>Honoraires des commissaires aux comptes</i>	91
2.5.12.	<i>Immobilisations corporelles</i>	72			
2.5.13.	<i>Droits d'utilisation des actifs loués</i>	74			
2.5.14.	<i>Actifs financiers</i>	76			
2.5.15.	<i>Stocks</i>	76			
2.5.16.	<i>Clients et comptes rattachés</i>	77			
			2.6.	RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES	92

2. Comptes consolidés 2024

2.1.État du résultat global

Données en milliers d'euros, sauf nombre d'actions et résultat par action	Notes	2024	2023
Chiffre d'affaires	2.5.4	33 774	35 583
Coût des ventes		(10 189)	(13 596)
Marge brute		23 585	21 987
Frais marketing et commerciaux (comprend les amort.des box)		(13 467)	(12 187)
Frais de recherche et développement	2.5.6	(4 506)	(5 396)
Frais généraux		(2 748)	(3 204)
Amortissements des actifs incorporels reconnus lors du Price Purchase		(786)	(763)
Allocation			
Résultat opérationnel courant		2 078	437
Autres produits et charges opérationnels	2.5.7	277	(106)
Résultat opérationnel		2 355	331
<i>Produits de trésorerie et équivalent de trésorerie</i>		71	-
<i>Coût de l'endettement financier brut</i>		(34)	(33)
Coût de l'endettement financier net	2.5.8	37	(33)
Autres produits et charges financiers	2.5.8	(377)	(31)
Impôt sur les résultats	2.5.9	(61)	423
Résultat net de l'ensemble consolidé		1 953	690
<i>Dont part attribuable aux actionnaires de la société mère</i>		1 953	541
<i>Dont part attribuable aux actionnaires minoritaires</i>		-	149
Résultat net par action :			
<i>Résultat net (Part attribuable aux actionnaires de la sté mère) par action</i>		0,06	0,02
<i>Résultat net (Part attribuable aux actionnaires de la sté mère) dilué par action</i>		0,06	0,02
Nombre d'actions retenu pour le calcul des résultats par action :			
<i>Nombre moyen pondéré d'actions en circulation net des actions propres</i>		33.482.532	33.455.806
<i>Nombre d'actions et d'options dilutives</i>		-	488.611
Nombre moyen d'actions et d'options dilutives en circulation		33.482.532	33.944.417

Données en milliers d'euros, sauf nombre d'actions et résultat par action	Notes	2024	2023
Résultat net de la période		1 953	690
Éléments recyclables en résultat		156	44
<i>Écarts de change résultant de la conversion des états des filiales étrangères</i>		91	33
<i>Mark to Market des couvertures de flux de trésorerie</i>		65	11
Éléments ultérieurement non recyclables en résultat		(4)	(12)
<i>Écarts actuariels sur engagements de retraite</i>		(4)	(12)
Total des autres éléments du résultat global		152	32
Résultat net global		722	722
<i>Part attribuable aux actionnaires de la société mère</i>		2 105	573
<i>Part attribuable aux actionnaires minoritaires</i>		-	149

2.2. État de la situation financière

ACTIFS – en milliers d'euros	Notes	31/12/2024	31/12/2023
Écarts d'acquisition	2.5.10	11 704	11 704
Immobilisations incorporelles	2.5.11	1 526	2 314
Immobilisations corporelles	2.5.12	5 480	6 432
Droits d'utilisation des actifs loués	2.5.13	533	1 146
Actifs financiers non courants	2.5.14	383	435
Impôts différés actifs	2.5.9	2 031	2 005
Total des actifs non courants		21 657	24 036
Stocks	2.5.15	230	2 123
Clients	2.5.16	6 913	7 300
Autres actifs courants	2.5.17	2 400	3 143
Actifs financiers courants	2.5.14	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2.5.18	7 011	6 598
Total actifs courants		16 554	19 164
Actifs destinés à être cédés et activités abandonnées		-	-
TOTAL DES ACTIFS		38 211	43 200

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS – en milliers d’euros	Notes	31/12/2024	31/12/2023
Capital		6 978	6 978
Réserves liées au capital		8 373	8 373
Réserves et résultat consolidés		9 610	9 701
Capitaux propres, part attribuable aux actionnaires de la société mère		24 961	25 052
Capitaux propres, part attribuable aux actionnaires minoritaires		-	-
Capitaux propres	2.5.19	24 961	25 052
Impôts différés passifs		-	-
Avantages au personnel		411	354
Provisions – part non courante		-	-
Passifs financiers non courants	2.5.21	214	468
Passifs sur contrats de location - part non courante	2.5.21	93	549
Autres passifs non courants		324	396
Total des passifs non courants		1 042	1 767
Passifs financiers courants	2.5.21	260	417
Passifs sur contrats de location - part courante	2.5.21	434	585
Provisions – part courante	2.5.20	207	243
Fournisseurs et comptes rattachés	2.5.22	6 665	8 558
Autres passifs courants	2.5.23	4 642	6 578
Total des passifs courants		12 208	16 381
Passifs destinés à être cédés et activités abandonnées		-	-
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		38 211	43 200

2.3. Tableau de variation des capitaux propres consolidés

Données en milliers d'euros, sauf nombre d'actions	Capital		Réserves liées au capital	Réserves et Résultats consolidés	Autres			Capitaux propres, part attribuable aux actionnaires de la société mère	Capitaux propres, part attribuable aux actionnaires minoritaires	Total
	Nombre d'actions	Montant			Écarts de conversion	Actions propres	Total Autres			
Au 31 décembre 2022	30 721 059	6 144	4 270	18 362	1 030	(6 344)	(5314)	23 462	340	23 802
Augmentation de capital	4 166 667	834	4 103				-	4 937		4 937
Dividendes versés				(1 464)			-	(1 464)		(1 464)
Païement fondé /actions				232			-	232		232
Opérations/actions propres						204	204	204		204
Résultat net de la période				541			-	541	149	690
Écarts de conversion					33		33	33		33
Écarts actuariels sur engagement retraite				(12)			-	(12)		(12)
Juste val. Instruments de couverture				11			-	11		11
Effet de périmètre				(2 478)	(414)		(414)	(2 892)	(489)	(3 381)
Au 31 décembre 2023	34 887 726	6 978	8 373	15 192	649	(6 140)	(5 491)	25 052	-	25 052
Dividendes versés				(1 675)			-	(1 675)		(1 675)
Païement fondé /actions				519			-	(519)		(519)
Opérations/actions propres						(2)	(2)	(2)		(2)
Résultat net de la période				1 953			-	1 953		1 953
Écarts de conversion					91		91	91		91
Écarts actuariels sur engagement retraite				(4)			-	(4)		(4)
Juste val. Instruments de couverture				65			-	65		65
Au 31 décembre 2024	34 887 726	6 978	8 373	15 012	740	(6 142)	(5 402)	24 961	-	24 961

2.4. Tableau des flux de trésorerie consolidés

Données en milliers d'euros	2024	2023
Résultat net consolidé (y compris part attribuable aux actionnaires minoritaires)	1 953	690
Dotations nettes aux <u>amortissements et</u> provisions (hors dépréciation des actifs courants)	7 215	8 029
Charges et produits calculés liés aux actions gratuites	(519)	232
Plus ou moins-values de cession	(223)	(5)
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement fin. net et impôt	8 426	8 946
Produits financiers nets	(37)	33
Produit / Charge d'impôt (y compris impôts différés)	61	(423)
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement fin. net et impôt (A)	8 556	8 556
Impôt versé (B)	(226)	(29)
Variation du B.F.R. lié à l'activité (avec dette liée aux avantages au personnel) (C)	(566)	(2 730)
Flux net de trésorerie généré par l'activité (D) = (A+B+C)	7 658	5 797
Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles	(4 754)	(4 624)
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	334	2 881
Encaissements liés aux cessions d'actifs financiers	53	-
Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations financières	(300)	(18)
Remboursement de créances financières	-	-
Flux de trésorerie liés aux variations de périmètre	-	(6 141)
Flux net de trésorerie liés aux opérations d'investissement (E)	(4 667)	(7 902)
Augmentation de capital	-	4 937
Dividendes versés aux actionnaires	(1 675)	(1 464)
Remboursement d'emprunts et de dettes financières	(383)	(516)
Remboursement d'emprunts et dettes financières relatives aux contrats de location financement	(609)	(606)
Émissions d'emprunts et de dettes financières	-	6
Rachats et reventes d'actions propres	(2)	204
Produits financiers nets	10	(33)
Flux net de trésorerie liés aux opérations de financement (F)	(2 659)	2 528
Incidence des variations des cours de devises (G)	83	13
Variation de trésorerie nette (D+E+F+G)	414	436
Trésorerie à l'ouverture	6 597	6 161
Trésorerie à la clôture	7 011	6 597

2.5. Annexes aux comptes consolidés

Généralités

Informations relatives à l'entreprise

Netgem est un fournisseur de technologies et de services pour l'industrie du divertissement vidéo. L'activité de Netgem s'articule autour de deux plateformes produits : en amont, les services aux éditeurs de contenus de divertissement regroupés sous la marque Eclair, et en aval, la gestion des services de Streaming, proposant contenus et technologies aux opérateurs télécoms sous la marque PLEIO. L'objectif commun est d'aider nos clients à fournir des offres de divertissement accessibles à tous, comme le traduit la signature du groupe "everyone's entertained".

La société mère du groupe, Netgem SA (la « Société »), est une société anonyme domiciliée en France et régie par les dispositions de la loi française. La Société a été constituée en juin 1996 et est cotée sur Euronext Growth Paris depuis le 11 mars 2021.

Les comptes consolidés du groupe Netgem (le « groupe ») ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 26 mars 2025 et seront soumis à l'approbation de l'Assemblée générale du 22 mai 2025.

2.5.1. Faits marquants

Sur son marché du *Digital Entertainment Technology*, la croissance du groupe s'articule autour de deux plateformes produits partageant leur R&D :

- en amont, les services aux éditeurs de contenus de divertissement, regroupés sous la marque Eclair,
- en aval, la gestion des services de streaming TV et jeux vidéo pour les opérateurs de télécommunications, sous la marque PLEIO,

Au sein de chaque ligne de produit, les actions menées en 2024 ont amélioré les indicateurs de rentabilité et préparé la croissance future :

- Stratégie d'innovation, y compris avec l'intégration progressive des outils d'intelligence artificielle dans les offres de services,

et via une politique d'acquisition ciblée avec la reprise de Gamestream afin de renforcer la position sur le marché porteur du streaming de jeux vidéo.

- Efforts commerciaux accrus : l'innovation a servi de support à un accroissement des efforts commerciaux en vue d'élargir sensiblement le funnel de clientèle, réservoir des gains futurs.
- Simplification de l'organisation et recherche continue de l'efficacité opérationnelle résultant en particulier de la réduction des frais généraux.

Ces actions ont dynamisé la performance commerciale du groupe sur ses marchés historiques, en France et en Europe principalement mais ont également conduit à un élargissement de l'empreinte commerciale sur de nouveaux territoires en Asie (JIO en Inde et Telkom en Indonésie) et en Afrique (SONATEL filiale du groupe Orange au Sénégal).

A fin décembre 2024, la trésorerie brute s'élève à € 7,0 millions et la trésorerie nette à € 6,5 millions (avant impact ifrs16).

Par ailleurs, le groupe n'a procédé à aucun rachat d'actions sur la période à l'exception de ceux intervenus dans le cadre du contrat de liquidité en place. Le groupe détient environ 1,4 millions de ses actions, soit environ 4,1 % de son capital au 31 décembre 2024.

2.5.2. Principes comptables

Référentiel comptable - Déclaration de conformité

En application du règlement européen n°1606/2002 adopté le 19 juillet 2002 par le Parlement européen et le Conseil européen, les états financiers consolidés du groupe Netgem de l'exercice 2024 sont établis en conformité avec le référentiel IFRS (*International Financial Reporting Standards*) publié par l'IASB (*International Accounting Standards Board*) au 31 décembre 2024 et tel qu'adopté dans l'Union Européenne à la date de clôture des comptes.

Date de clôture des sociétés du groupe

Toutes les sociétés du groupe clôturent leurs comptes au 31 décembre de chaque année.

Évolutions des règles et méthodes comptables

Les méthodes comptables et règles d'évaluation appliquées par le groupe dans les états financiers consolidés au 31 décembre 2024 sont identiques à celles utilisées par le groupe au 31 décembre 2023 à l'exception des normes, amendements de normes et interprétations obligatoires à compter du 1er janvier 2024 qui sont décrits ci-après :

- IAS 1 : classement des passifs en tant que courants et non courants ;
- IFR 16 : dette de location dans une transaction de cession de bail;
- IAS 7 « État des flux de trésorerie » et IFRS 7 « Instruments financiers : informations à fournir » concernant l'affacturage inversé (reverse factoring).

Aucun impact significatif n'a été identifié résultant de l'application des normes ci-dessus.

Normes IFRS, amendements ou interprétations applicables au-delà de 2024

- IFRS 18 « Présentation et informations à fournir dans les états financiers » ;
- *IFRS 19 « Filiales n'ayant pas d'obligation d'information du public : Informations à fournir »;*
- *IAS 21 : absence de convertibilité ;*
- *IFRS 9 et IFRS 7 relatifs à la classification et à l'évaluation des instruments financiers.*

Le groupe n'a appliqué aucune norme ni interprétation par anticipation.

Les analyses des incidences de l'application de ces normes, amendements et interprétations sont en cours.

Bases de préparation – recours à des estimations

Les états financiers sont préparés sur la base du coût historique à l'exception de certaines catégories d'actifs et de passifs, en application des principes IFRS.

Les états financiers sont présentés en milliers d'euros arrondis au millier d'euros le plus proche (sauf indication contraire).

La préparation des états financiers selon les IFRS nécessite, de la part de Netgem, d'effectuer des estimations et de faire des hypothèses susceptibles d'avoir un impact tant sur les montants des actifs et des passifs que sur ceux des produits et des charges. Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réalisées à partir des expériences passées et d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vu des circonstances. Elles servent ainsi de base à l'exercice du jugement rendu nécessaire à la détermination des valeurs comptables d'actifs et de passifs, qui ne peuvent être obtenues directement à partir d'autres sources. Les montants définitifs

qui figureront dans les futurs états financiers de Netgem pourront être différents des valeurs actuellement estimées. Ces estimations et hypothèses sont réexaminées de façon continue.

Les principales estimations retenues au titre de l'exercice 2024 qui contribuent de manière significative à la présentation des états financiers sont principalement relatives à la valorisation du goodwill et des impôts différés actifs et à l'évaluation des provisions pour risques.

Ces estimations ont été établies en fonction des informations disponibles à la date d'arrêté des comptes. Les estimations peuvent ensuite être révisées si des éléments nouveaux surviennent. Les résultats finaux peuvent différer de ces estimations.

Les méthodes comptables exposées ci-dessous ont été appliquées d'une manière uniforme par les entités du groupe.

Monnaie de présentation

L'euro est la monnaie fonctionnelle et de présentation des comptes de la société mère Netgem SA et de sa filiale Netgem France ; la filiale Netgem uk a pour monnaie fonctionnelle le gbp.

Les cours de change utilisés sont les suivants :

1 € = x devise	Pays	Taux d'ouverture	Taux moyen	Taux de clôture
GBP	Royaume Uni	0,8691	0,8467	0,8292

Présentation des états financiers

Comme le permet la norme IAS 1 *Présentation des états financiers (norme révisée)*, le groupe présente le compte de résultat par fonction.

Le résultat opérationnel courant correspond au résultat opérationnel avant constatation des « autres charges et produits opérationnels ». Ces éléments sont des charges ou des produits en nombre très limité, inhabituels et peu fréquents, de montant particulièrement significatif et dont la présentation globalisée au sein des autres éléments de l'activité serait de nature à fausser la lecture de la performance du groupe.

S'agissant de l'état de la situation financière, les actifs liés au cycle d'exploitation normal du groupe, les actifs détenus dans la perspective d'une cession dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice ainsi que la trésorerie disponible et les valeurs mobilières de placement constituent des actifs courants. Tous les autres actifs sont considérés comme non courants. Les dettes échues au cours

du cycle d'exploitation normal du groupe ou qui échoiront dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice constituent des dettes courantes.

Information sectorielle

Il n'existe qu'un seul pôle d'activité, ou secteur au sens d'IFRS 8, au sein du groupe qui regroupe les activités de développement et de commercialisation, tant en France qu'à l'étranger, de sa plateforme de divertissements numériques Netgem TV, principalement à destination des opérateurs télécoms et des groupe médias. Le groupe accompagne donc le secteur audiovisuel dans sa transformation digitale et s'affirme comme un partenaire incontournable auprès de ses clients pour développer de nouvelles solutions de divertissement immersives.

Instruments financiers

Le groupe utilise des instruments financiers pour couvrir son exposition aux risques de variation des devises. La politique actuelle du groupe est de n'opérer sur les marchés financiers qu'à des fins de couverture d'engagements liés à son activité commerciale.

Les instruments financiers utilisés au cours de l'exercice 2024 pour couvrir le risque de change ont été qualifiés d'instruments de couverture. En conséquence, les profits ou pertes résultant des variations de valeur de marché de ces instruments ont été comptabilisés en résultat opérationnel courant.

2.5.3. Périmètre de consolidation et regroupements d'entreprise

Filiales

Les filiales sont des entités contrôlées par la Société et sont consolidées par intégration globale. Le contrôle existe lorsque la Société a le pouvoir de diriger directement ou indirectement les politiques financières et opérationnelles de l'entité afin d'obtenir des avantages de ses activités.

Périmètre de consolidation

Aucune variation de périmètre n'est intervenue au cours de l'exercice 2024.

Au 31 décembre 2024, le périmètre de consolidation constitué des filiales consolidées par intégration globale s'établit comme suit :

Nom de la Société	Adresse du siège social	N° de SIREN	Pays d'activité	Méthode de consolidation (1)	% contrôle	% intérêts
Netgem S.A.	103 rue de Grenelle, CS 10841 75345 Paris Cedex 07	408024578	France		Société mère	
Netgem UK Ltd	17 Trinity House, Borehamwood, WD6 1DA UNITED KINGDOM	820 24 99	UK	IG	100%	100%
Netgem France (ex sté Vitis)	103 rue de Grenelle 75007 Paris	820928521	France	IG	100%	100%

(1) IG : Intégration globale

État du résultat global

2.5.4. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est composé des revenus résultant de la location ou vente de solutions numériques logicielles et matérielles. Le groupe reconnaît le chiffre d'affaires sur les ventes de solutions logicielles et matérielles à la livraison. Le contrat avec un modèle locatif, signé au cours de l'exercice 2019 avec l'un des clients historiques du groupe a perduré durant 2024 selon le même schéma à savoir que les "box" sont louées dans le cadre de bouquets de services opérés dans le cloud et les frais d'activation facturés lors de la livraison des "terminaux" sont reconnus sur la durée du contrat.

Les logiciels d'accès à Internet intégrés aux solutions sont considérés selon le type de contrat conclu avec le client comme formant avec les terminaux un ensemble indissociable ou peuvent être cédés séparément sous forme de licence. Dans ce dernier cas, le revenu de licence est reconnu lors de la livraison des terminaux au client final.

En cas de cession de licence dissociée d'une vente de solution matérielle, le revenu est reconnu lors de la mise à disposition du droit d'utilisation commercial de la licence.

Le groupe reconnaît le chiffre d'affaires sur les ventes de prestations de maintenance et de support de façon linéaire sur la durée du contrat.

Dans le cas de prestations de service spécifiques facturées à ses clients, le groupe reconnaît le chiffre d'affaires lorsque le service est rendu.

Sur l'exercice 2024, le contrat conclu fin 2021 avec Talk Talk, opérateur britannique de premier plan, a généré des revenus selon un modèle d'affaires "Content-as-a-Service", les frais SaaS facturés sont reconnus mois par mois en fonction du nombre de terminaux actifs.

A travers sa filiale Netgem France, le groupe commercialise également sa plateforme auprès du grand public selon un modèle d'affaires de type « TV as a Service » comparable aux modèles SaaS (« Software as a Service ») et assure la préservation et la digitalisation des œuvres de producteurs et diffuseurs.

2.5.5. Effectifs et charges de personnel

Effectifs

Au 31 décembre 2024, l'effectif total du groupe hors personnel mis à disposition s'élève à 119 personnes, contre 109 au 31 décembre 2023.

Charges de personnel

Au cours de l'exercice 2024, les charges de personnel, y compris les provisions pour retraite (nettes des reprises) et paiement en actions, se sont élevées à K€ 9 022 contre K€ 8 783 sur l'exercice 2023, réparties comme suit :

(en milliers d'euros)	2024	2023
Rémunérations et charges sociales	(9 846)	(9 034)
Crédit impôt recherche	251	43
Provision pour retraite	(38)	(24)
Incidence des paiements en actions	611	232
Total	(9 022)	(8 783)

Options de souscription ou d'achat d'actions

En mai 2024, les actionnaires de la Société ont autorisé le Conseil d'administration à procéder à une allocation d'options donnant droit à la souscription ou à l'achat d'actions de la Société au profit de salariés et mandataires sociaux de la Société et de ses filiales dans la limite de 1.300.000 d'actions et ce dans un délai de 38 mois arrivant à échéance en juillet 2027 (11ème résolution). Il est prévu que le prix de souscription ou d'achat des actions par les bénéficiaires soit fixé par le Conseil d'administration le jour où les options

seront consenties et que les options devront être exercées dans un délai maximal de dix ans à compter du jour où elles ont été consenties.

Au cours de l'exercice écoulé, aucune attribution d'options n'a été réalisée et aucune charge n'a été comptabilisée.

Programme d'actions gratuites

Pour le calcul du résultat dilué par action, le résultat net part attribuable aux actionnaires de la société mère et le nombre moyen pondéré d'actions en circulation sont ajustés des effets de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives. Les actions ordinaires potentielles sont traitées comme dilutives si leur conversion en actions ordinaires aurait pour effet de réduire le bénéfice net par action. Il est fait application de la méthode d'achat d'actions au prix du marché sur la base du cours moyen de l'action sur la période.

Programmes d'actions gratuites antérieurs à l'exercice 2024

Le 19 octobre 2021, le Conseil d'administration, agissant sur délégation de l'assemblée générale, a attribué 550.000 actions gratuites de Netgem aux salariés.

Au 31 décembre 2024, aucune action n'a été définitivement acquise sur ce plan du fait de la non atteinte des conditions d'attribution.

Avantages remis au personnel et réglés par remise d'instruments de capitaux propres

Sur l'exercice 2024, suite à la non-attribution des actions gratuites du plan d'octobre 2021, il a été comptabilisé en charges de personnel une reprise sur provision de K€ 519 .

Date d'ouverture des plans	3 mai 2018	26 mai 2021	Total
Date d'attribution des actions gratuites	30/07/2020	19/10/2021	
Quantités attribuées	66.666	550.000	616.666
Quantités annulées	-	(550.000)	(550.000)
Maturité jusqu'à l'échéance	3 ans	3 ans	
Rotation cumulée	0%	0%	
Juste valeur des actions (en euros)	1,06€	1,45€	
Coût exercice 2023 (en K€)	14	218	232
Coût exercice 2024 (en K€)	-	(519)	(519)

Provisions pour retraite

Ces provisions concernent essentiellement les régimes à prestations définies, non financés, en France. Sur l'exercice écoulé, les engagements de retraite s'élèvent à K€ 411 au 31 décembre 2024 contre K€ 354 au 31 décembre 2023.

Les principales hypothèses actuarielles retenues au titre de ces régimes sur 2024 sont :

- Application d'un taux de revalorisation annuel des salaires de 2,5 % ;
- Application d'un taux d'actualisation net d'inflation de 3,38 % ou 3,35% ;
- Il a été considéré que les départs interviendraient à l'âge légal de départ à la retraite ;
- L'hypothèse de rotation des effectifs a été mise à jour en fonction de l'historique des départs des cinq dernières années ;
- Départ à l'initiative du salarié ;
- Age de départ à la retraite : 67 ans.

La charge de l'exercice correspondant à la somme du coût des services rendus, est entièrement constatée en « Charges de personnel ».

2.5.6. Frais de recherche et développement

Le groupe bénéficie d'un Crédit d'Impôt Recherche qui est déduit des charges de recherche et développement.

(en milliers d'euros)	2024	2023
Dépenses de recherche et développement	(4 757)	(5 439)
Dépenses de recherche et dvt financées par crédit d'impôt recherche	251	43
Total des frais de recherche et développement constatés en résultat	(4 506)	(5 396)

2.5.7. Autres produits et charges opérationnels

(en milliers d'euros)	2024	2023
Résultats de cession	222	-
Autres produits et charges opérationnels	55	(106)
Total	277	(106)

Les autres produits et charges opérationnels correspondent essentiellement à des résultats de cession d'immobilisations incorporelles.

2.5.8. Résultat financier

Les autres charges et produits financiers qui s'élèvent à K€ - 381 au 31 décembre 2024 correspondent principalement à la provision de K€ 300 liée à la dépréciation des titres de la société Gamestream dans laquelle la Société a fait une prise de participation en début d'année 2024 mais dont la liquidation judiciaire a été prononcée par le Tribunal de Commerce de Paris en octobre 2024.

(en milliers d'euros)	2024	2023
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	71	-
Coût de l'endettement financier brut	(34)	(33)
Coût de l'endettement financier net	37	(33)
Gains (pertes) nets de change	4	(1)
Autres charges et produits financiers	(381)	(30)
Autres produits et charges financiers	(377)	(31)
Résultat financier	(340)	(64)

2.5.9. Impôts sur les résultats

Ventilation de la charge ou du produit d'impôts

La charge d'impôts sur les bénéfices se ventile comme suit :

(en milliers d'euros)	2024	2023
(Charge) Produit d'impôt courant	(86)	(194)
(Charge) Produit d'impôts différés	25	617
Total	(61)	423

Impôts différés

Impôts différés constatés dans l'état de la situation financière

L'impôt différé est déterminé selon l'approche bilancielle de la méthode du report variable pour toutes les différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et passifs et leurs bases fiscales. Les éléments suivants ne donnent pas lieu à la constatation d'impôts différés :

- l'écart d'acquisition non déductible fiscalement,
- la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable,
- les différences temporelles liées à des investissements dans des filiales, coentreprises ou entreprises associées dans la mesure où elles ne s'inverseront pas dans un avenir prévisible.

L'évaluation des actifs et des passifs d'impôt différé repose sur la façon dont le groupe s'attend à recouvrer ou régler la valeur comptable des actifs et passifs, en utilisant les taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Un actif d'impôt différé n'est comptabilisé que dans la mesure où il est probable que le groupe disposera de bénéfices futurs imposables sur lesquels cet actif pourra être imputé. Les actifs d'impôt différé sont réduits lorsqu'il n'est plus probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible.

(en milliers d'euros)	31/12/2024	Variation	31/12/2023
Déficits fiscaux activés	2 439	(83)	2 522
Juste valeur immobilisations incorporelles	(188)	197	(385)
Autres décalages temporaires	(220)	(90)	(132)
Total	2 031	26	2 005

Rapprochement de l'impôt comptabilisé et de l'impôt théorique

L'écart entre l'impôt sur les sociétés calculé selon le taux en vigueur en France et le produit ou la charge d'impôt au compte de résultat s'analyse comme suit :

(en milliers d'euros)	2024	2023
Résultat avant impôt hors résultat des filiales mises en équivalence	2 015	266
Taux d'impôt en vigueur	25,00%	25,00%
(Charge) Produit d'impôt théorique calculé au taux en vigueur	(504)	(67)
Incidence sur la (charge) produit d'impôt des :		
Déficits de la période non activés	-	(58)
Déficits antérieurs activés sur l'exercice	336	531
Différentiel de taux	31	(12)
Impôt sur la charge calculée au titre d'IFRS 2	130	(64)
Autres différences	(54)	92
(Charge) Produit d'impôt constaté au compte de résultat	(61)	423

Au 31/12/2024, les déficits fiscaux du groupe qui pourraient être utilisés sur les bénéfices futurs se répartissent comme suit :

(en milliers d'euros)	31/12/2024	31/12/2023
Netgem SA non activés	14 368	14 363
Netgem SA activés (*)	4 774	6 114
Netgem France (ex Vitis) non activé	16 528	17 873
Netgem France (ex Vitis) activé	4 984	3 972
Total	40 654	42 322

(*) au 31-12-24 les actifs d'impôts différés sur différences temporaires ou sur déficits reportables ne sont pas constatés au-delà des impôts différés nets passifs, lorsque leur réalisation n'est pas probable

État de la situation financière

2.5.10. Écarts d'acquisition – regroupements d'entreprises

La variation des écarts d'acquisition en valeur nette se décompose comme suit :

(en milliers d'euros)	31/12/2024	31/12/2023
Valeur nette en début d'exercice	11 704	10 446
Ecart d'acquisition sur EP et EDS	-	1 258
Reclassement actif destiné à être cédé	-	-
Valeur nette en fin d'exercice	11 704	11 704

Un test de dépréciation des écarts d'acquisition a été réalisé au 31 décembre 2024 en comparant la valeur comptable des capitaux propres (part du groupe) consolidés à la valorisation fondée sur une actualisation des flux de trésorerie projetés à 4 ans et à l'application d'un multiple d'Ebitda de comparables du secteur pour le calcul de la valeur terminale. Les multiples d'Ebitda utilisés résultent de comparables boursiers opérant sur le marché des plateformes numériques de divertissement (software et hardware).

2.5.11. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles qui ont été acquises par le groupe sont comptabilisées à leur coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des éventuelles pertes de valeur.

L'amortissement est comptabilisé en charges selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimée des immobilisations incorporelles sauf si elle est indéterminée.

Pour les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée, un test de dépréciation est effectué dès qu'il y a un indice qu'un actif a pu perdre de sa valeur et au moins une fois par an au 31 décembre.

Les dépenses de développement engagées en vue de la production de matériels nouveaux ou substantiellement améliorés, sont comptabilisées en tant qu'immobilisation si le groupe peut démontrer, notamment, la faisabilité technique et

commerciale du matériel et la disponibilité de ressources suffisantes pour achever le développement. Les autres dépenses de développement, engagées notamment en vue de la maintenance évolutive et de l'optimisation courante des matériels sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues.

Les durées d'utilité estimées sont les suivantes :

- Logiciels 1 à 5 ans
- Frais de dvt 3 ans
- Relations clients 10 ans

VALEUR BRUTE (en milliers d'euros)	Logiciels et licences	Frais de dvt	Relations clients	Marques	Total
Au 1er janvier 2023	1 479	7 709	775	877	10 840
Acquisitions	826	25			851
Sorties	(627)				(627)
Variation de périmètre	305	477	463		1 245
Au 31 décembre 2023	1 983	8 211	1 238	877	12 309
Acquisitions	700	62	209		971
Sorties	(847)				(847)
Variation de périmètre					-
Au 31 décembre 2024	1 836	8 273	1 447	877	12 433

AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS (en milliers d'euros)	Logiciels et licences	Frais de dvt	Relations clients	Marques	Total
Au 1er janvier 2023	(681)	(6 226)	(775)	(339)	(8 022)
Dotations	(1 211)	(779)	(23)		(2 013)
Sorties & Reprises de provision	627				627
Variation de périmètre	(228)	(360)			(588)
Au 31 décembre 2023	(1 493)	(7 365)	(798)	(339)	(9 995)
Dotations	(792)	(779)	(23)		(1 648)
Sorties & Reprises de provision	736				736
Variation de périmètre					-
Au 31 décembre 2024	(1 549)	(8 175)	(844)	(339)	(10 907)

VALEUR NETTE	Logiciels et licences	Frais de dvt	Relations clients	Marques	Total
Au 31 décembre 2023	490	846	440	538	2 314
Au 31 décembre 2024	287	98	603	538	1 526

L'acquisition de logiciels & licences sur l'exercice 2024 pour K€ 700 est liée essentiellement à l'immobilisation de minimums garantis payés aux éditeurs.

Sur l'exercice 2024 le groupe a capitalisé très peu de frais de développement (K€ 62) du fait des six critères de capitalisation qui n'ont pas été remplis (selon la norme IAS 38.57).

L'augmentation de K€ 209 constatée sur l'exercice 2024 en relations clients correspond à l'affectation du fonds de commerce lié à la reprise en octobre 2024 de l'activité de la société Gamestream.

2.5.12. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

L'amortissement est comptabilisé en charges selon le mode linéaire (ou dégressif pour les box) sur la durée d'utilité estimée pour chaque composant d'une immobilisation corporelle. Les durées d'utilité estimées sont les suivantes :

- Matériels et outillages : 3 ou 5 ans
- Matériel de bureau et informatique : 3 ans
- Box : 3 ans
- Installations & agencements & mobilier de bureau : 10 ans

VALEUR BRUTE (en milliers d'euros)	Constructions	Matériels et outillages	Box	Autres immo corporelles	Total
Au 1er janvier 2023	-	174	17 208	555	17 937
Acquisitions		52	3 590	251	3 893
Sorties		(73)	(411)	(37)	(521)
Variation de périmètre	428	469		2 315	3 212
Ecart de conversion			18	2	20
Au 31 décembre 2023	428	622	20 405	3 086	24 541
Acquisitions		24	3 043	609	3 676
Sorties		(193)	(2 534)	(31)	(2 758)
Variation de périmètre					-
Ecart de conversion			59	6	65
Au 31 décembre 2024	428	453	20 973	3 670	25 524

AMORTISSEMENTS (en milliers d'euros)	Constructions	Matériels et outillages	Box	Autres immo corporelles	Total
Au 1er janvier 2023	-	(165)	(10 745)	(462)	(11 372)
Dotations	(6)	(70)	(5 272)	(137)	(5 485)
Sorties		57	469	30	556
Variation de périmètre	(20)	(383)		(1 394)	(1 797)
Ecart de conversion			(10)	(1)	(11)
Au 31 décembre 2023	(26)	(561)	(15 558)	(1 964)	(18 109)
Dotations	(13)	(27)	(4 319)	(291)	(4 650)
Sorties		193	2 534	31	2 758
Variation de périmètre					
Ecart de conversion			(37)	(6)	(43)
Au 31 décembre 2024	(39)	(395)	(17 380)	(2 230)	(20 044)

VALEUR NETTE	Constructions	Matériels et outillages	Box	Autres immo corporelles	Total
Au 31 décembre 2023	402	61	4 847	1 122	6 432
Au 31 décembre 2024	389	58	3 593	1 440	5 480

Les acquisitions d'équipements (box louée par certains clients du groupe) s'élèvent à K€ 3 043 sur 2024 ; l'amortissement de ces box est d'une durée de 3 ans.

2.5.13. Droits d'utilisation des actifs loués

Le groupe applique depuis le 1er janvier 2019 la norme IFRS 16 « Contrats de location » et a choisi d'appliquer pour la transition la méthode rétrospective simplifiée prévoyant l'application du nouveau traitement comptable aux contrats de location en cours au 1er janvier 2019.

Dans le cadre de la mise en œuvre de cette norme, le groupe évalue si un contrat est un contrat de location selon IFRS 16 en appréciant si ce dernier porte sur un actif spécifique, si le groupe obtient la quasi-totalité des avantages économiques liés à l'utilisation de l'actif et si il a la capacité de contrôler l'utilisation de cet actif.

Lorsque ces caractéristiques existent, le groupe comptabilise, au moment où l'actif est mis à sa disposition :

- un nouvel actif appelé Droit d'Usage qui représente le droit d'utiliser l'actif loué pendant la durée du contrat de location ;
- une dette dénommée Dette locative IFRS 16 représentant l'engagement de paiement des loyers ;
- une charge d'amortissement du droit d'utilisation de l'actif et d'une charge financière relative aux intérêts sur la dette de loyers qui se substituent en partie à la charge opérationnelle constatée précédemment au titre des loyers. La durée d'amortissement du droit d'utilisation est déterminée sur la base de la durée du contrat, avec prise en compte d'une option de renouvellement ou de résiliation lorsque son exercice est raisonnablement certain ;
- dans le tableau des flux de trésorerie, les paiements au titre du remboursement de la dette affectent les flux de financement.

Le taux d'actualisation utilisé pour calculer la dette de loyer est déterminé, pour chaque bien et il est de 2,01% par an.

Le groupe applique une méthode unique de comptabilisation pour tous ses contrats de location, à l'exception des contrats de courte durée (durée inférieure ou égale à 12 mois) ou portant sur des actifs de faible valeur (inférieure à 5 k€).

Les loyers des contrats exemptés ainsi que les paiements variables demeurent comptabilisés directement en charges opérationnelles.

(en milliers d'euros)	01/01/2024	Souscript°	Rembours ement	Dotaton aux amort	Autres Flux	31/12/2024
ACTIF						
Droits d'utilisation sur contrats de location	1 856				9	1 865
Amortissements des droits d'utilisation	(710)			(615)	(7)	(1 332)
Valeur nette droits d'utilisation	1 146	-	-	(615)	2	533
PASSIF						
Passif financier/contrats location non courant	549				(456)	93
Passif financier/contrats de location courant	585		(609)		458	434
Valeur nette droits d'utilisation	1 134	-	(609)	-	2	527

(en milliers d'euros)	31/12/2024
Compte de résultat	
Location	626
Dotaton aux amortissements	(615)
Intérêts	(17)
Impact au compte de résultat	(6)

2.5.14. Actifs financiers

(en milliers d'euros)	31/12/2024	31/12/2023
Part à + 1an créance fin. sur contrat de lease back d'équipements	-	-
Autres actifs financiers non courants	683	435
Total des actifs financiers non courants en valeur brute	683	435
Provisions cumulées	(300)	-
Total des actifs financiers non courants en valeur nette	383	435

Les actifs financiers en valeur nette qui s'élèvent à K€ 383 au 31 décembre 2024 correspondent principalement aux dépôts versés dans le cadre des contrats de location immobiliers. La provision de K€ 300 correspond à la dépréciation des titres de la société Gamestream dans laquelle la Société a fait une prise de participation en début d'année 2024 mais dont la liquidation judiciaire a été prononcée par le Tribunal de Commerce de Paris en octobre 2024.

2.5.15. Stocks

Les stocks sont constitués de box et de composants évalués au coût d'achat, et calculés selon la méthode du premier entré - premier sorti. Une dépréciation des stocks est constituée dès lors que leur valeur nette de réalisation devient inférieure à leur coût.

(en milliers d'euros)	31/12/2024	31/12/2023
Valeur brute	542	2 307
Provisions cumulées	(312)	(184)
Valeur nette	230	2 123
Dont Composants électroniques	19	1 169
Dont Produits finis	311	955

La valeur nette des stocks au 31 décembre 2024 s'établit à K€ 230 contre K€ 2 123 au 31 décembre 2023. La forte baisse du niveau de stocks entre 2023 et 2024 est liée au désengagement des activités de hardware voulu par le groupe.

Les stocks de produits finis (box) et de composants au 31 décembre 2024 sont destinés à assurer les livraisons de l'année 2025.

Une dépréciation a été constatée sur l'exercice 2024 sur une catégorie de composants du fait d'un risque de perte de valeur sur le marché.

2.5.16. Clients et comptes rattachés

Depuis le 1^{er} janvier 2018, la dépréciation des créances commerciales doit être calculée selon le modèle des « pertes attendues ».

La clientèle du groupe se répartit entre :

- des opérateurs multi-services, très concentrés, pour lesquels le modèle de « pertes attendues » est peu adapté : aucune dépréciation concernant ces clients n'a été enregistrée au 31 décembre 2024 ;
- des producteurs et diffuseurs (créances sur la société acquise Eclair Préservation) : les créances concernant ces clients ont fait l'objet d'une dépréciation dont la méthode d'évaluation satisfait le modèle des "pertes attendues".

(en milliers d'euros)	31/12/2024	31/12/2023
Valeur brute	7 436	7 843
Provisions cumulées	(523)	(543)
Valeur nette	6 913	7 300
<i>Créances nettes à moins d'un an</i>	6 913	7 300

2.5.17. Autres actifs courants

(en milliers d'euros)	31/12/2024	31/12/2023
État – impôt sur les bénéfices et crédit d'impôt recherche.	195	62
Créances fiscales et sociales	962	1 210
Charges constatées d'avance.	667	1 359
Autres actifs à court terme	576	512
Total des autres créances et comptes de régularisation	2 400	3 143
<i>Autres actifs courants à moins d'un an</i>	<i>2 400</i>	<i>3 143</i>

2.5.18. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les liquidités et les placements à court terme. Les disponibilités détenues en banque sont principalement libellées en euros, usd et gbp.

(en milliers d'euros)	31/12/2024	31/12/2023
Disponibilités	6 437	6 034
Valeurs mobilières de placement et comptes à terme	574	564
Total des disponibilités	7 011	6 598

2.5.19. Capitaux propres et informations sur le capital

Capital social

Au 31 décembre 2024, le capital social s'élève à K€ 6 978 et est libéré intégralement. Il est composé de 34.887.726 actions d'une seule catégorie et d'une valeur nominale de 0,20 euro.

Gestion des capitaux propres

Dans le cadre de la gestion de ses capitaux propres, le groupe a pour objectif d'améliorer la notation du risque de crédit propre et de disposer de ratios sur capital sains de manière à faciliter son activité et maximiser la valeur pour les actionnaires.

Le groupe gère la structure de ses capitaux propres et procède à des ajustements en regard de l'évolution des conditions économiques. Pour maintenir ou ajuster la structure du capital, le groupe peut décider du paiement de dividendes aux actionnaires, rembourser une partie du capital ou émettre de nouvelles actions.

L'exercice 2024 a été marqué par une distribution de dividende de 0.05 euro par action.

Programme d'achat d'actions

Le 30 mai 2024, les actionnaires de la Société ont autorisé la mise en œuvre d'un nouveau programme d'achat d'actions de la Société dans la limite d'un nombre maximal d'actions représentant jusqu'à 10% du capital social et ce pour une période de dix-huit mois. Le montant global des fonds pouvant être affectés à la réalisation de ce programme de rachat d'actions ne peut excéder € 5 millions.

Au 31 décembre 2024, les actifs figurant au compte de liquidité correspondent à 258.522 actions propres valorisées à K€ 235 et à K€ 21 en espèces. 374.452 et les opérations réalisées dans le cadre de ce contrat ont généré une moins-value de K€ 24 pour Netgem.

Par ailleurs, au 31 décembre 2024, la Société détenait 1.164.028 actions en trésorerie, achetées dans le cadre de programmes d'achat d'actions et valorisées K€ 2 788 au cours d'achat, soit € 2,40 par action en moyenne. Ces actions ont fait l'objet d'une revalorisation au cours de clôture qui a conduit la Société à constater un complément de provision dans les comptes sociaux 2024 de Netgem SA à hauteur de K€ 722.

En 2024, la Société n'a acheté aucune de ses propres actions dans le cadre d'un programme d'achat d'actions, hors le contrat de liquidité mentionné ci-avant.

2.5.20. Provisions

Une provision est comptabilisée dans l'état de la situation financière lorsque le groupe a une obligation actuelle juridique ou implicite résultant d'un événement passé et lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources non représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation.

(en milliers d'euros)	31/12/2023	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Autres Var	31/12/2024
Provisions à caractère social	53					53
Autres provisions	190			(36)		154
Total provisions	243	-	-	(36)	-	207
<i>Dont part à plus 1 an</i>						
<i>Dont part à moins 1 an</i>	243					207

Au 31 décembre 2024, les provisions concernent essentiellement des contrats fournisseurs ainsi qu'un litige à caractère social.

2.5.21. Passifs financiers

(en milliers d'euros)	31/12/2024	31/12/2023
Part à + 1 an des financements obtenus auprès d'établ. financiers	214	468
Passifs sur contrats de location	93	549
Autres passifs financiers non courants	-	-
Total des passifs financiers non courants	307	1 017

Part à - 1 an des financements obtenus auprès d'établ. financiers	253	375
Passifs sur contrats de location	434	585
Autres passifs financiers courants	7	41
Total des passifs financiers courants	694	1 002

Les passifs financiers non courants (K€ 214) correspondent à la part à plus d'un an d'un crédit bancaire et les passifs financiers courants (K€ 253) correspondent à la part à moins d'un an de ce même crédit bancaire.

Dans le cadre de l'application de la norme IFRS 16, les passifs sur contrats de location correspondent à la dette financière due au titre de l'obligation de paiement des loyers pendant la durée de ces contrats.

2.5.22. Fournisseurs et comptes rattachés

(en milliers d'euros)	31/12/2024	31/12/2023
Fournisseurs	3 129	4 792
Fournisseurs – factures non parvenues	3 536	3 766
Total des Fournisseurs	6 665	8 558

2.5.23. Autres passifs

(en milliers d'euros)	31/12/2024	31/12/2023
Dettes fiscales et sociales	1 826	2 118
Produits constatés d'avance	1 840	3 799
Acomptes sur commandes et avoirs	743	66
Impôt sur les sociétés	2	102
Autres dettes	231	493
Total Autres passifs courants	4 642	6 578

(en milliers d'euros)	31/12/2024	31/12/2023
Dettes fiscales et sociales	324	396
Total Autres passifs non courants	324	396

Des dettes fiscales et sociales sont présentées en Autres passifs non courants pour un montant de K€ 324 conformément à l'échéancier de paiement de ces dettes prévu sur 4 ans (dettes liées au redressement judiciaire de la société Eclair Digital Services datant de 2020).

2.5.24. Actifs et passifs financiers

Les tableaux ci-après présentent la ventilation par nature et par catégorie des actifs et passifs financiers du groupe aux 31 décembre 2024 et 2023.

Les actifs financiers non courants sont essentiellement constitués de dépôts et cautionnements versés par les entités du groupe, de créances clients et des disponibilités liées au contrat de liquidité.

ACTIFS & PASSIFS FINANCIERS 2024 (en milliers d'euros)	Ventilation par catégorie d'instruments					
	Valeur nette comptable	Juste valeur par résultat	Prêts et créances	Instruments détenus jusqu'à l'échéance	Autres dettes	Dettes au coût amorti
Actifs financiers non courants	383		383			
Clients et comptes rattachés	6 913		6 913			
Équivalents de trésorerie	574	574				
Trésorerie	6 437	6 437				
Autres actifs courants	2 400		2 400			
TOTAL ACTIFS FINANCIERS	16 707	7 011	9 696	-	-	-
<i>dont valeur brute</i>	<i>17 230</i>	<i>7 011</i>	<i>10 219</i>			
<i>dont dépréciation</i>	<i>(523)</i>		<i>(523)</i>			
Passifs financiers non courants	631				324	307
Emprunts et dettes fin., part > 1 an	307					307
Autres passifs non courants	324				324	
Passifs financiers courants	12 001				11 307	694
Emprunts et dettes fin., part < 1 an	694					694
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 665				6 665	
Autres passifs courants	4 642				4 642	
TOTAL PASSIFS FINANCIERS	12 632	-	-	-	11 631	1 001

ACTIFS & PASSIFS FINANCIERS 2023 (en milliers d'euros)	Ventilation par catégorie d'instruments					
	Valeur nette comptable	Juste valeur par résultat	Prêts et créances	Instruments détenus jusqu'à l'échéance	Autres dettes	Dettes au coût amorti
Actifs financiers non courants	435		435			
Clients et comptes rattachés	7 300		7 300			
Équivalents de trésorerie	564	564				
Trésorerie	6 034	6 034				
Autres actifs courants	3 143		3 143			
TOTAL ACTIFS FINANCIERS	17 476	6 598	10 878	-	-	-
<i>dont valeur brute</i>	18 019	6 598	11 421			
<i>dont dépréciation</i>	(543)		(543)			
Passifs financiers non courants	1 413				396	1 017
Emprunts et dettes fin., part > 1 an	1 017					1 017
Autres passifs financiers non courants	396				396	
Passifs financiers courants	16 138			65	15 071	1 002
Emprunts et dettes fin., part < 1 an	1 002					1 002
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	8 558				8 558	
Autres passifs courants	6 578			65	6 513	
TOTAL PASSIFS FINANCIERS	17 551	-	-	65	15 467	2 019

2.5.25. Analyses complémentaires au Tableau des flux de trésorerie

Variations du BFR

(en milliers d'euros)	31/12/2023	Variation du BFR	Variations non cash		31/12/2024
			Ecart de conver ^o	Autres variations	
Stocks	2 117	(1 895)		8	230
Clients	7 301	(458)		71	6 913
Autres actifs courants	3 143	(681)		(63)	2 399
Actifs courants	12 561	(3 034)	-	16	9 542
Fournisseurs	8 558	(1 905)		12	6 665
Autres passifs courants	6 819	(1 922)		36	4 933
Passifs courants	15 377	(3 827)	-	48	11 598
Augmentation (dim) du BFR	2 816	(793)	-	32	2 056

Variations des passifs liés aux activités de financement

(en milliers d'euros)	31/12/2023	Flux de trésorerie	Variations non cash			31/12/2024
			Acquisition	Ecart de conversion	Autre variation	
Part à + 1 an des financements obtenus auprès d'établ. financiers	466				(255)	211
Part à - 1 an des financements obtenus auprès des étab. financiers	395	(383)			255	267
Passifs sur contrats de location non courants	549				(456)	93
Passifs sur contrats de location courants	585	(606)		2	456	434
Total des passifs financiers	1 995	(992)	-	2	-	1 005

Informations complémentaires

2.5.26. Juste valeur des instruments financiers

Au 31 décembre 2024 le groupe n'avait pas contracté différents contrats d'achats à terme en devise contre euro.

2.5.27. Informations sur les risques financiers

Outre les risques décrits par la Société au paragraphe « Risques opérationnels » du Rapport de Gestion (1.9.2), le groupe est exposé aux risques financiers suivants :

Risques de change

Compte tenu du caractère international de son activité et de ses implantations, le groupe est exposé à un risque de change tant à l'égard de ses clients qu'à l'égard de ses fournisseurs. Au 31 décembre 2024, la position nette de change par devise est la suivante :

Données en millions d'euros	GBP	USD
Actifs	4 061	391
Passifs	(627)	(10)
Position nette en devises avant gestion	3 435	381
Couverture	-	-
Position nette en devises après gestion	3 435	381
Position nette en euros après gestion	4 142	367
<i>Impact sur la position nette de la var. de -1% de la devise</i>	41	4

Les états financiers consolidés du groupe sont présentés en euros. L'exposition au risque de conversion découle de ce que les actifs, passifs, produits et charges des filiales dont la monnaie fonctionnelle est différente de l'euro, le GBP (filiale anglaise), sont convertis en euros au cours de change applicable, pour être inclus dans les comptes consolidés du groupe. La politique du groupe est de ne pas couvrir le risque de conversion

Il ne peut être donné aucune garantie sur le fait que le groupe pourra gérer efficacement dans le futur son risque de change et que la politique suivie lui permettra de ne pas subir de pertes du fait de ce risque ou de maintenir un niveau de marge satisfaisant.

Le groupe négocie les conditions des couvertures de risques de change au mieux de ses intérêts sans toutefois pouvoir garantir que les taux négociés constituent les meilleurs taux de couverture du marché ni qu'elle sera en mesure de négocier des taux raisonnables.

Toute dégradation des conditions de négociation de ces taux ou évolution défavorable des taux pourrait avoir un impact défavorable sur les résultats et la situation financière du groupe.

Risques sur actions

La Société est exposée au risque sur actions du fait des actions Netgem qu'elle détient en trésorerie.

Au 31/12/2024 en K€ (données sociales)	Total
1.422.550 actions Netgem valorisées à 0,96 € par action (cours moyen de décembre 2024)	1 368

Les disponibilités du groupe sont essentiellement exprimées en euros et gbp et concentrées dans des banques de type G-SIFI.

Risques de crédit, risque de concentration clients et risques pays

Les créances sur lesquelles le groupe encourt un risque de crédit ou de contrepartie sont principalement les créances clients.

Le tableau ci-dessous récapitule le pourcentage du chiffre d'affaires réalisé au cours des exercices clos les 31 décembre de 2020 à 2024 auprès des cinq et dix principaux clients du groupe par rapport au chiffre d'affaires total de ces exercices :

Données IFRS consolidées	2024	2023	2022	2021	2020
% du chiffre d'affaires réalisé auprès des cinq principaux clients par rapport au chiffre d'affaires total	69%	73%	69%	48%	54%
% du chiffre d'affaires réalisé auprès des dix principaux clients par rapport au chiffre d'affaires total	79%	83%	77%	61%	65%

Si l'un des principaux clients du groupe décidait de limiter son activité ou de mettre fin à ses relations commerciales avec le groupe ou faisait défaut, cela pourrait avoir un impact défavorable significatif sur les résultats et la situation financière du groupe mais de manière progressive. En effet, la base d'abonnés serait encore exploitée pendant quelques années et ne disparaîtrait pas brutalement.

Le groupe bénéficie d'une garantie pour remplacement de produits non conforme aux spécifications sur une durée de 24 mois à compter du départ de l'usine des produits, notamment en cas de défaut épidémique.

Malgré les précautions prises par le groupe, le défaut d'un client ou d'un fournisseur ou la matérialisation d'un risque pays pourrait avoir un impact défavorable sur les résultats et la situation financière du groupe.

2.5.28. Engagements hors état de la situation financière

Dans le cadre de ses activités, le groupe est amené à prendre un certain nombre d'engagements. Certains engagements ont fait l'objet de provisions (engagements liés aux retraites et autres avantages accordés aux personnels, litiges, etc.).

Les engagements hors état de la situation financière et passifs éventuels sont listés ci-après.

Opérations courantes

Le groupe s'est engagé pour les montants suivants :

(en milliers d'euros)	31/12/2024	31/12/2023
Avals, cautions et garanties donnés	483	266
Engagements de location	6	125
Engagements d'achats (commandes émises)	662	401
Total	1 151	792

Le montant de K€ 483 correspond à une garantie bancaire émise en faveur du bailleur des locaux de Netgem SA à Paris et à une garantie de liquidité sur le FCPE constitué dans la cadre du Plan d'Epargne d'Entreprise de la Société.

Les engagements d'achats de composants de K€ 662 correspond à des engagements d'achat de box et composants effectués auprès de ses fournisseurs afin de pouvoir respecter certains délais de livraison.

2.5.29. Rémunération des dirigeants

Les principes et les critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables aux dirigeants mandataires sociaux pour l'exercice 2024 ont été revus par le Conseil d'administration du 27 mars 2024.

Au cours de l'Assemblée Générale du 30 mai 2024, les actionnaires ont autorisé le versement d'une rémunération fixe alloué au Conseil d'administration de Netgem pour l'exercice en cours d'un montant global de K€ 120. Le montant versé en 2024, s'établit à K€ 50.

Le montant total des rémunérations au titre des avantages à court terme et avantages en nature alloués aux membres des organes de direction et d'administration de la Société, paiements en actions inclus, s'est élevé à K€ 1 428 en 2024 contre K€ 1 662 en 2023. Ces montants incluent la rémunération allouée au titre des paiements en actions pour K€ 0 en 2024 contre K€ 106 en 2023 (IFRS 2).

Les mandataires sociaux de Netgem ne bénéficient d'aucune prime de départ ou d'arrivée, ni d'un régime complémentaire de retraite spécifique.

2.5.30. Informations sur les parties liées

Les transactions et soldes entre Netgem et ses filiales consolidées par intégration globale sont totalement éliminées en consolidation.

Les soldes et transactions indiqués ci-dessous sont principalement liés à l'exécution de la convention conclue avec la société J2H (cf. rapport sur les conventions réglementées).

(en milliers d'euros)	31/12/2024	31/12/2023
Créances clients		
Titres de participation et créances rattachées		
ACTIF	-	-
Dettes fournisseurs		
Autres dettes		
PASSIF	-	-
Autres achats et charges externes	319	112
Charges de personnel		
Charges	319	112
Chiffre d'affaires		
Produits financiers		
PRODUITS	-	-

2.5.31. Événements post-clôture

Compte tenu de la capacité du groupe Netgem de générer un flux régulier de trésorerie, le Conseil d'administration proposera à l'Assemblée générale de renouveler un dividende de 5 cts d'euros par action.

2.5.32. Honoraires des commissaires aux comptes

Commissaires aux comptes titulaires

- Cabinet Forvis Mazars, représenté par Julien Madile, titulaire ;
- Cabinet ACEFI CL, représenté par Benjamin Larrere, titulaire.

Honoraires des contrôleurs légaux des comptes et des membres de leurs réseaux

Le tableau ci-après récapitule le montant hors taxes des honoraires facturés par les contrôleurs légaux de la Société et les membres de leurs réseaux au titre des prestations réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024 et celui du 31 décembre 2023 pour la Société et ses filiales françaises et étrangères consolidées par intégration globale :

Honoraires des commissaires aux comptes (en euros)	FORVIS MAZARS		CABINET ACEFI CL		TOTAL	
	2024	2023	2024	2023	2024	2023
AUDIT :						
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés :						
Émetteur	77 118	76 355	40 440	40 040	117 558	116 395
Filiales intégrées globalement	11 100	47 993	17 170	18 500	28 270	66 493
Missions accessoires :						
Émetteur						
Filiales intégrées globalement						
Sous-total AUDIT	88 218	124 348	57 610	58 540	145 828	182 888
Service autre que la certification des comptes (« SACC »)				3 000		3 000
Sous-total CONSEIL	-	-	-	3 000	-	3 000
TOTAL GENERAL	88 218	124 348	57 610	61 540	145 828	185 888

2.6. Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

A l'Assemblée Générale de la société Netgem SA,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société NETGEM SA relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes, qui selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice :

- Les écarts d'acquisition dont les montants nets figurant au bilan du 31 décembre 2024 s'établissent à 11,7 millions d'euros, ont fait l'objet d'un test de dépréciation selon les modalités décrites dans la note 2.5.9 de l'annexe des comptes consolidés.

Sur la base des informations qui nous ont été communiquées et dans le cadre de notre appréciation des règles et méthodes comptables appliquées, nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ces tests de dépréciation, notamment en prenant connaissance des processus mis en place par la Direction pour la réalisation de ces tests. Nous avons également apprécié le caractère raisonnable des prévisions de flux de trésorerie et des hypothèses utilisées. Enfin, nous avons vérifié que la note 2.5.9 de l'annexe aux comptes consolidés communiquait une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- Concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Fait le 30 avril 2025

Les Commissaires aux comptes

Forvis Mazars

Paris La Défense

Julien Madile

Acefi CL

Paris

Benjamin Larrere

Comptes annuels 2024

3.1.	COMPTE DE RESULTAT DE NETGEM SA	98	3.4.14.	<i>Clients et comptes rattachés</i>	116
3.2.	BILAN DE NETGEM SA	99	3.4.15.	<i>Autres créances</i>	117
3.3.	TABLEAU DE VARIATION DE LA SITUATION NETTE DE NETGEM SA	100	3.4.16.	<i>Disponibilités et valeurs mobilières de placement</i>	117
3.4.	ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS	101	3.4.17.	<i>Capitaux propres</i>	118
3.4.1.	<i>Principes et méthodes comptables</i>	102	3.4.18.	<i>Provisions</i>	119
3.4.2.	<i>Faits marquants de la période</i>	107	3.4.19.	<i>Dettes fournisseurs et comptes rattachés</i>	120
3.4.3.	<i>Informations par secteur d'activité et secteur géographique</i>	107	3.4.20.	<i>Dettes fiscales et sociales</i>	120
3.4.4.	<i>Chiffre d'affaires</i>	108	3.4.21.	<i>Autres dettes</i>	121
3.4.5.	<i>Effectifs et charges de personnel</i>	108	3.4.22.	<i>Engagements hors bilan</i>	121
3.4.6.	<i>Frais de recherche et développement</i>	109	3.4.23.	<i>Soldes et transactions avec les entreprises liées</i>	122
3.4.7.	<i>Résultat financier</i>	109	3.4.24.	<i>Événements postérieurs</i>	123
3.4.8.	<i>Résultat exceptionnel</i>	110	3.4.25.	<i>Liste des filiales et participations</i>	123
3.4.9.	<i>Impôts</i>	111	3.4.26.	<i>Détail des charges à payer</i>	124
3.4.10.	<i>Immobilisations incorporelles</i>	112	3.4.27.	<i>Honoraire des commissaires aux comptes</i>	124
3.4.11.	<i>Immobilisations corporelles</i>	114	3.5.	RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS	125
3.4.12.	<i>Immobilisations financières</i>	115	3.6.	RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES	130
3.4.13.	<i>Stocks</i>	116			

3. Comptes annuels 2024

3.1.Compte de résultat de Netgem SA

Établis en normes françaises, montants exprimés en milliers d'euros.

COMPTE DE RÉSULTAT NETGEM SA	Notes	Exercices clos le 31 décembre	
		2024	2023
Production vendue de biens	3.4.4	2 360	4 286
Production vendue de services	3.4.4	11 639	12 640
Coût d'achat des biens et services vendus		(2 438)	(5 213)
Autres achats et charges externes		(2 618)	(2 118)
VALEUR AJOUTÉE		8 944	9 594
Impôts, taxes et versements assimilés		(79)	(77)
Charges de personnel	3.4.5	(2 052)	(3 561)
EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION		6 812	5 957
Reprises sur provisions & transferts de charges		-	-
Autres produits		19	49
Dotations aux amortissements & aux provisions	3.4.10	(4 253)	(5 210)
Autres charges		(111)	(169)
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (A)		2 467	626
RÉSULTAT FINANCIER (B)	3.4.7	(950)	135
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (A+B)		1 517	761
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	3.4.8	669	1 141
Impôts sur les bénéfices	3.4.9	(7)	(80)
RÉSULTAT NET		2 180	1 822

3.2. Bilan de Netgem SA

Établis en normes françaises, montants exprimés en milliers d'euros.

ACTIF NETGEM S.A.	Notes	Brut 31.12.24	6	Net 31.12.24	Net 31.12.23
Immobilisations incorporelles	3.4.10	9 289	(5 976)	3 313	3 110
Immobilisations corporelles	3.4.11	20 018	(16 734)	3 284	4 516
Immobilisations financières	3.4.12	10 946	(301)	10 645	10 661
Total de l'actif immobilisé		40 254	(23 012)	17 242	18 287
Stocks et en-cours	3.4.13	254	(235)	19	2 041
Créances clients & comptes rattachés	3.4.14	4 421	-	4 421	3 455
Autres créances	3.4.15	12 851	(8 017)	4 834	4 507
Valeurs mob de placement & disponibilités	3.4.16	6 746	(1 668)	5 078	5 276
Charges constatées d'avance		100	-	100	294
Total de l'actif circulant		24 372	(9 920)	14 452	15 573
Écart de conversion actif		-	-	-	-
Total de l'actif		64 626	(32 933)	31 694	33 859
PASSIF NETGEM S.A.	Notes			Net 31.12.24	Net 31.12.23
Capital social				6 978	6 978
Prime d'émission				4 103	4 103
<i>Réserve légale et autres réserves</i>				11 868	11 721
Résultat de l'exercice				2 180	1 822
Total des capitaux propres	3.4.17			25 128	24 624
Provisions pour risques & charges	3.4.18			313	315
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3.4.19			2 764	4 095
Dettes fiscales et sociales	3.4.20			778	1 741
Produits constatés d'avance				1 326	2 167
Autres dettes	3.4.21			1 365	917
Total du passif circulant				6 547	9 234
Écart de conversion passif				18	1
Total du passif				31 694	33 859

3.3. Tableau de variation de la situation nette de Netgem SA

Montants en milliers d'euros, sauf nombre d'actions et données par action.

	Capital		Primes d'émission	Réserve légale	Autres Réserves	RAN	Dividendes	Résultat de l'exercice	Total des Captx propres
	Nombre d'actions	Montant							
Au 31 décembre 2023	34 887 726	6 978	4 103	614	11 107	-	-	1 822	24 624
Affectation du résultat de l'exercice précédent				83	(6)		1 744	(1 822)	-
Dividendes versés					69		(1 744)		(1 675)
Résultat net								2 180	2 180
Au 31 décembre 2024	34 887 726	6 978	4 103	698	11 170	-	-	2 180	25 128

3.4. Annexes aux comptes annuels

Montants exprimés en milliers d'euros, sauf mention expresse.

Généralités

Informations relatives à l'entreprise

Netgem S.A. (la « **Société** » ou « **Netgem** ») est une société anonyme domiciliée en France et régie par les dispositions de la loi française. La Société a été constituée en juin 1996 et est cotée sur Euronext Growth.

Netgem est un fournisseur de technologies et de services pour l'industrie du divertissement vidéo. L'activité du groupe s'articule autour de deux plateformes produits : en amont, les services aux éditeurs de contenus de divertissement regroupés sous la marque Eclair, et en aval, la gestion des services de Streaming, proposant contenus et technologies aux opérateurs télécoms sous la marque PLEIO. L'objectif commun est d'aider nos clients à fournir des offres de divertissement accessibles à tous, comme le traduit la signature du groupe "everyone's entertained".

Règles générales d'établissement et de présentation des comptes

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024, d'une durée de 12 mois, ont été établis conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1, 121-5 et suivants, du Plan Comptable Général. Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité d'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les conventions générales et les adaptations professionnelles mentionnées dans l'avis C. Com. R. 123-180 et PCG art. 831-1 §1 du Conseil National de la Comptabilité ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29 novembre 1983 ainsi que le règlement ANC 2014-03 relatif à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice modifié par le règlement n°2015-06 du 23 novembre 2015.

3.4.1. Principes et méthodes comptables

Opérations en devises

Les soldes monétaires libellés en devises sont convertis en fin de période au taux de clôture. Les écarts par rapport aux valeurs d'origine sont enregistrés dans les comptes d'écarts de conversion actif et passif.

Chiffre d'affaires et garanties

Le chiffre d'affaires est composé des revenus résultant de la location ou vente de solutions numériques logicielles et matérielles. La Société reconnaît le chiffre d'affaires sur les ventes de solutions à la livraison des produits lorsqu'il n'existe plus d'obligation significative de la part de la Société. Le contrat avec un modèle locatif signé au cours de l'exercice 2019 avec l'un des clients historiques du groupe a perduré sur l'exercice 2024 selon le même schéma à savoir que les "box" sont louées dans le cadre de bouquets de services opérés dans le cloud et les frais d'activation facturés lors de la livraison des "box" sont reconnus sur la durée du contrat.

Les logiciels d'accès à Internet intégrés aux solutions sont considérés selon le type de contrat conclu avec le client comme formant avec les terminaux un ensemble indissociable ou peuvent être cédés séparément sous forme de licence. Dans ce dernier cas, le revenu de licence est reconnu lors de la livraison au client final des terminaux utilisant cette licence, lorsqu'il n'existe plus d'obligation significative de la part de la Société.

Lors de concession de licence à ses filiales, le revenu est reconnu au fur et à mesure de l'utilisation du droit concédé, lors de la livraison des produits au client final, quand il n'existe plus d'obligation significative de la part du licencié.

En cas de cession de licence dissociée d'une vente de solution matérielle, le revenu est reconnu lors de la mise à disposition du droit d'utilisation commercial de la licence.

Netgem reconnaît le chiffre d'affaires sur les ventes de prestations de maintenance et de support de façon linéaire sur la durée du contrat. Netgem offre par ailleurs à ses clients une garantie sur équipements défectueux d'une durée de 12 à 24 mois couverte par la garantie commerciale dont elle bénéficie dans le cadre de ses contrats de sous-traitance industrielle.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Les dépenses de développement sont inscrites à l'actif du bilan dès lors que la Société peut notamment démontrer la faisabilité technique et commerciale du projet de développement ainsi que la disponibilité de ressources suffisantes pour achever le développement. Les autres dépenses de recherche et développement, qui sont principalement engagées en vue de la maintenance évolutive et de l'optimisation courante des terminaux, sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues.

Les dépenses de recherche et développement donnent droit, sous certaines conditions, à un crédit d'impôt reconnu dans l'exercice au cours duquel les charges ont été comptabilisées.

Les immobilisations incorporelles sont amorties en linéaire sur les durées suivantes :

- Brevets, licences et logiciels 1 à 3 ans
- Frais de développement 1,5 à 4 ans

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Leur amortissement est calculé selon le mode linéaire (sauf les boxes qui sont amortis selon le mode dégressif) sur leur durée probable d'utilisation du bien, comme suit :

- Matériels et outillages 3 ou 5 ans
- Matériel de bureau et info. et box 3 ans
- Mobilier de bureau 10 ans
- Installations et agencements 10 ans

Immobilisations financières

Les immobilisations financières correspondent principalement à des titres de participation ainsi qu'aux dépôts et cautionnements versés par la Société.

Les titres de participation sont inscrits à leur coût d'acquisition. Une dépréciation des titres est comptabilisée si cette valeur est durablement inférieure à la valeur d'utilité. La valeur d'utilité est appréciée en fonction des perspectives de développement à moyen terme des participations ainsi que du retour sur investissement, évalués sur la base d'une actualisation des flux de trésorerie d'exploitation prévisionnels des sociétés concernées ou sur la valeur de transaction des titres.

Stocks

Les stocks sont essentiellement constitués de composants & accessoires et sont évalués au coût d'achat, calculé selon la méthode du premier entré - premier sorti. Une dépréciation des stocks est constituée en fonction de l'évolution de leur valeur de marché.

Créances clients

Les créances sont comptabilisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est constituée au cas par cas lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable, sur la base d'une évaluation du risque de non-recouvrement des créances clients.

Charges et produits constatés d'avance

Les charges et produits constatés d'avance résultent de facturations de produits et services qui n'ont pas été consommés (charges) ou rendus (produits) au cours de l'exercice.

Disponibilités et valeurs mobilières de placement

La Société considère comme valeurs mobilières de placement les titres ayant une échéance de trois mois au plus à l'origine et ne présentant pas de risque significatif de taux. Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou à leur valeur actuelle si celle-ci est inférieure. Les plus-values de cession sont calculées selon la méthode du premier entré - premier sorti.

Provisions pour risques et charges

Des provisions sont comptabilisées pour les risques et charges nettement précisés quant à leur objet et dont l'échéance ou le montant ne peuvent être fixés de façon précise, lorsqu'il existe une obligation vis-à-vis de tiers (d'ordre juridique ou découlant de pratiques du groupe ou d'engagements publics) et qu'il est probable ou certain que cette obligation provoquera une sortie de ressources sans contrepartie au moins équivalente.

Engagements de retraite

Conformément aux dispositions de la loi française, la Société s'affranchit de ses obligations de financement des retraites du personnel en France par le versement de cotisations calculées sur la base des salaires aux organismes qui gèrent les programmes de retraite. À ce titre, le montant des cotisations retraite versées par la Société au titre de l'exercice 2024 s'est établi à K€ 200. Il n'y a pas d'autre engagement lié à ces contributions.

Depuis 2004, la Société provisionne également l'intégralité de ses engagements en matière d'indemnités de départ à la retraite selon les dispositions de la Convention Collective des commerces de détail, de bureautique et d'informatique relatives au départ et à la mise à la retraite.

L'obligation de Netgem envers ses salariés est déterminée de manière actuarielle selon la méthode des unités de crédit projetées. Selon cette méthode, l'obligation actualisée de l'employeur est comptabilisée au prorata des années de service probables des salariés, en tenant compte d'hypothèses actuarielles telles que le niveau de rémunération future, l'espérance de vie et la rotation du personnel.

Lorsque les hypothèses de calcul sont révisées, il en résulte des écarts actuariels qui sont intégralement comptabilisés en résultat de la période. En effet, la Société n'applique pas la méthode du corridor.

La charge de l'exercice, correspondant à la somme du coût des services rendus, est entièrement constatée en « Charges de personnel ».

Les principales hypothèses actuarielles retenues par la Société sont les suivantes :

- Application d'un taux de revalorisation annuel des salaires de 2,5 % ;
- Application d'un taux d'actualisation net d'inflation de 3,38 % ;
- Il a été considéré que les départs interviendraient à l'âge légal de départ à la retraite ;
- L'hypothèse de rotation des effectifs a été mise à jour en fonction de l'historique des départs des cinq dernières années ;
- Départ à l'initiative du salarié ;
- Age de départ à la retraite : 67 ans.

Valeur de marché des actifs et passifs d'exploitation et de la dette

Aux 31 décembre 2024, les valeurs d'inventaire des actifs et passifs tels que les disponibilités et valeurs mobilières de placement, les créances clients et fournisseurs, les autres créances et autres dettes d'exploitation étaient proches de leurs valeurs de marché, en raison de leurs échéances à court terme.

Risque de change

Compte tenu du caractère international de son activité, la Société se trouve exposée à un risque de change tant à l'égard de ses clients qu'à l'égard de ses fournisseurs.

Risque de crédit et risques de concentration

Les créances sur lesquelles la Société encourt un risque de crédit ou de contrepartie sont principalement les créances clients et les créances sur l'état français.

La Société évalue périodiquement le risque de crédit et la situation financière de ses contreparties, en tenant compte du risque pays, et provisionne les pertes potentielles sur créances non recouvrables. Aucune provision n'a été enregistrée au 31 décembre 2024.

Le tableau ci-après récapitule le pourcentage du chiffre d'affaires réalisé au cours des exercices clos les 31 décembre 2024 et 2023 auprès des cinq et des dix principaux clients hors groupe de la Société par rapport au chiffre d'affaires total de ces exercices :

	2024	2023
% du chiffre d'affaires réalisé auprès des cinq principaux clients Hors groupe par rapport au chiffre d'affaires total	73%	60%
% du chiffre d'affaires réalisé auprès des dix principaux clients Hors groupe par rapport au chiffre d'affaires total	100%	100%

Les créances sont toutes à moins d'un an.

La Société sous-traite la fabrication de l'ensemble de ses box auprès de sous-traitants industriels, localisés en Asie. La Société évalue périodiquement la capacité de ses sous-traitants à produire conformément aux spécifications demandées, à respecter les délais de livraison des produits et à maintenir des conditions de prix acceptables. La Société bénéficie en outre d'une garantie pour remplacement de produits non conforme aux spécifications sur une durée de 24 mois à compter du départ de l'usine des produits et ce notamment en cas de défaut épidémique.

Malgré les précautions prises par la Société, le défaut d'un client ou d'un fournisseur ou la matérialisation d'un risque pays pourrait avoir un impact défavorable sur les résultats et la situation financière de la Société.

Les disponibilités de la Société sont essentiellement exprimées en euros et gbp et concentrées dans deux banques de type G-SIFI.

Plans d'options de souscription d'actions et de bons de souscription d'actions

Les actions émises dans le cadre de l'exercice d'options de souscription d'actions ou de bons de souscription d'actions sont inscrites en augmentation de capital à la date d'exercice et au prix d'exercice des options ou des bons.

Conformément aux principes comptables français, la charge correspondant à l'avantage accordé aux bénéficiaires des plans de souscription d'actions, qui tient à la différence entre le prix d'exercice et la valeur de l'action à la date d'attribution n'est pas comptabilisée.

Actions propres

Compte tenu des objectifs multiples du programme d'achat d'actions, les actions propres sont comptabilisées en immobilisations financières et/ou en valeurs mobilières de placement. Les actions propres affectées au paiement des actions gratuites font l'objet d'une provision au prorata de la durée d'acquisition.

Instruments financiers

Les résultats dégagés sur les instruments dérivés qualifiés de couverture sont portés au compte de résultat de façon symétrique à ceux constatés sur l'élément couvert.

La juste valeur des contrats de change à terme est estimée à partir des conditions de marché.

La valeur de marché des instruments dérivés n'est pas reconnue au bilan.

Pour la part de ses achats en USD, la société achète des USD sur les marchés financiers, dans le cadre d'opérations de change à terme ou spot. La société n'utilise pas d'autres types de produits de change. Les achats d'USD sont réalisés lorsque les engagements dans cette devise deviennent suffisamment probables et lorsqu'ils atteignent des montants significatifs.

Recours à des estimations de management dans l'application des normes comptables

La préparation des états financiers requiert de la part de la direction certaines estimations et hypothèses, telles que des provisions qui affectent les montants figurant dans les états financiers. Les coûts réels supportés par la Société peuvent s'avérer différents de ces estimations.

3.4.2. Faits marquants de la période

L'année 2024 a été marquée par la reprise de compétences humaines, d'actifs technologiques et de nouveaux clients dans le domaine du cloud-gaming (opération Gamestream). Cette reprise a permis de dynamiser l'attractivité commerciale de Netgem, sur ses marchés historiques, en France et en Europe principalement mais aussi en Asie et en Afrique avec les clients cloud-gaming JIO (Inde) et SONATEL (filiale Orange au Sénégal).

Sur l'exercice 2024, la Société n'a procédé à aucun rachat d'actions sur la période à l'exception de ceux intervenus dans le cadre du contrat de liquidité en place. Netgem détient environ 1,4 million de ses actions, soit environ 4,1 % de son capital au 31 décembre 2024.

3.4.3. Informations par secteur d'activité et secteur géographique

Il n'existe qu'un seul pôle d'activité au sein de Netgem, qui regroupe les activités de développement et de commercialisation, tant en France qu'à l'étranger, de solutions de divertissement vidéo pour la maison connectée, principalement à destination des opérateurs multi-services. Cette présentation pourrait être modifiée à l'avenir, en fonction de l'évolution des activités du groupe et de critères opérationnels.

Compte de résultat

3.4.4. Chiffre d'affaires

	2024	2023
Production vendue de biens	2 360	4 286
Production vendue de services	11 639	12 640
Total chiffre d'affaires	14 000	16 926

La production vendue de biens sur l'exercice écoulé a baissé de 45 % entre 2023 et 2024 du fait de la sortie progressive du hardware avec le basculement sur les technologies android tandis que la production vendue de services a connu une baisse de 8%.

3.4.5. Effectifs et charges de personnel

Effectifs

La ventilation des effectifs de la Société au 31 décembre 2024 se détaille comme suit :

	2024	2023
Cadres dirigeants	4	5
Cadres	26	21
Non cadres	10	1
Total Effectif au 31 décembre	40	27

Charges de personnel et engagements de retraite

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024, les charges de personnel se sont élevées à K€ 2 052 contre K€ 3 561 sur l'exercice clos le 31 décembre 2023. La baisse est essentiellement liée à la reprise de la provision historique sur des actions gratuites qui n'ont pas été attribuées du fait de la non atteinte des conditions d'attribution.

Le montant global des rémunérations et avantages en nature alloués aux membres des organes de direction et d'administration de la Société s'est élevé à K€ 460 en 2024 contre K€ 593 en 2023.

La Société n'a pas mis en place de mécanisme de prime de départ ou d'arrivée pour les mandataires sociaux. Il n'existe pas non plus de régime complémentaire de retraite spécifique pour les mandataires sociaux.

Le montant des engagements de retraite au 31 décembre 2024 s'élève à K€ 194 contre K€ 160 au 31 décembre 2023.

3.4.6. Frais de recherche et développement

en milliers d'euros	2024	2023
Dépenses de recherche et développement	1 997	3 138
Frais de développement immobilisés	-	-
Amortissement des frais de développement immobilisés	-	-
Total des frais de recherche et développement constatés en résultat	1 997	3 138

Les activités de recherche et développement ont permis à la Société de bénéficier en 2024 d'un CIR de K€ 40.

3.4.7. Résultat financier

en milliers d'euros	2024	2023
Gains de change	23	81
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement	3	8
Autres produits financiers	214	147
Produits financiers (A)	240	126

Pertes de change	(30)	(25)
Dotations financières nettes des reprises	(1 022)	(3)
Intérêts et autres charges financières	(113)	(45)
Charges nettes sur cession de valeurs mobilières de placement	(26)	(28)
Charges financières (B)	(1 190)	(101)
Charges et produits financiers (A)+(B)	(950)	135

Les autres produits financiers comprennent essentiellement les intérêts sur le compte courant vis-à-vis de la filiale Netgem France.

Les dotations financières pour K€ 1 022 correspondent à un complément de provision sur les actions propres suite à leur revalorisation au cours moyen de décembre 2024 et la provision des titres de la société Gamestream dans laquelle Netgem SA a fait une prise de participation en début d'année 2024 mais dont la liquidation judiciaire a été prononcée par le Tribunal de Commerce de Paris en octobre 2024.

3.4.8. Résultat exceptionnel

en milliers d'euros	2024	2023
Plus (moins) values/cession d'actifs nettes des reprises sur provisions	29	(49)
Extourne charges relatives à des contrats fournisseurs	605	1 244
Autres produits et charges exceptionnels	36	(54)
Total	669	1 141

3.4.9. Impôts

en milliers d'euros	2024	2023
Impôts sur les bénéfices	(47)	(122)
Crédit d'impôt recherche	40	41
Total	(7)	(80)

La charge nette d'impôt sur les sociétés enregistré sur la période s'établit à 7 K€ et se décompose comme suit :

(en milliers d'euros)	Résultat courant	Résultat exceptionnel & Participation	2024
Résultat avant impôt	1 517	669	2 186
Taux d'impôt en vigueur	25,0%	25,0%	
(Charge) Produit d'impôt théorique calculé au taux en vigueur	(379)	(167)	(547)
Incidence sur la (charge) produit d'impôt des :			
Imputation déficit reportable			334
Autres charges non déductibles temporairement et produits non taxables temporairement			(4)
Charges et prov. pour dépréciation non déductibles fiscalement			133
Crédit d'impôt recherche & CICE & don			771
(Charge) Produit d'impôt constaté au compte de résultat			(7)

3.4.10. Immobilisations incorporelles

(en milliers d'euros)	Brevets logiciels licences et marques	Frais de dvt	Fonds commercial	Total
VALEUR BRUTE				
Au 1er janvier 2024	1 385	4 591	3 104	9 080
Acquisitions			209	209
Sorties				-
Au 31 décembre 2024	1 385	4 591	3 313	9 289
AMORTISSEMENTS & PROVISIONS				
Au 1er janvier 2024	(1 379)	(4 591)		(5 970)
Dotations	(6)			(6)
Sorties				-
Au 31 décembre 2024	(1 385)	(4 591)	-	(5 976)
VALEUR NETTE				
Au 1er janvier 2024	6	-	3 104	3 110
Au 31 décembre 2024	-	-	3 313	3 313

Les immobilisations incorporelles sont principalement constituées des fonds commerciaux issus des opérations de croissance externe du groupe. Ces immobilisations incorporelles ont été allouées au seul pôle d'activité de Netgem. Ce pôle d'activité regroupe les activités de développement et de commercialisation, tant en France qu'à l'étranger, de solutions de

divertissement vidéo pour la maison connectée. Sur l'exercice 2024, l'augmentation du poste Fonds commercial de K€ 209 correspond à la reprise en octobre 2024 de l'activité de la société Gamestream.

(en milliers d'euros)	Frais de développement	Mali de fusion sur actif circulant	Autres immobilisations incorporelles	Total
VALEUR BRUTE				
Au 1er janvier 2024	412	8 017	3 104	11 533
Variation de périmètre			-	-
Au 31 décembre 2024	412	8 017	3 104	11 533
PROVISIONS				
Au 1er janvier 2024	(412)	(8 017)	-	(8 429)
Dotations				-
Reprises				-
Au 31 décembre 2024	(412)	(8 017)	-	(8 429)
VALEUR NETTE				
Au 1er janvier 2024	-	-	3 104	3 104
Au 31 décembre 2024	-	-	3 104	3 104

Un test de dépréciation des écarts d'acquisition a été réalisé au 31 décembre 2024 en comparant la valeur comptable des capitaux propres (part du groupe) consolidés à la valorisation fondée sur une actualisation des flux de trésorerie projetés à 4 ans et à l'application d'un multiple d'Ebitda de comparables du secteur pour le calcul de la valeur terminale. Les multiples d'Ebitda utilisés résultent de comparables boursiers opérant sur le marché des plateformes numériques de divertissement (software et hardware).

3.4.11. Immobilisations corporelles

(en milliers d'euros)	Matériels et outillages	Installations et agencements et autres immo corporelles	Matériels de bureau et info et mobilier	Box	Total
VALEUR BRUTE					
Au 1er janvier 2024	172	4	273	19 282	19 732
Acquisitions		80	121	2 670	2 870
Sorties	(172)	(4)	(5)	(2 402)	(2 584)
Au 31 décembre 2024	-	80	388	19 550	20 018
AMORTISSEMENTS & PROVISIONS					
Au 1er janvier 2024	(172)	(2)	(204)	(14 837)	(15 216)
Dotations		(6)	(39)	(4 058)	(4 102)
Sorties	172	4	5	2 402	2 584
Au 31 décembre 2024	-	(4)	(237)	(16 493)	(16 734)
VALEUR NETTE					
Au 1er janvier 2023	-	2	69	4 445	4 516
Au 31 décembre 2023	0	76	151	3 057	3 284

Sur l'exercice écoulé, le contrat avec le modèle locatif signé en 2019 avec l'un des clients historiques du groupe a perduré sur l'exercice 2024 ; les "box" ainsi louées dans le cadre de bouquets de services opérés dans le cloud sont immobilisées et amorties sur 3 ans en appliquant un amortissement accéléré les deux premières années. Les sorties de "box" pour K€ 2 402 comptabilisées au cours de l'exercice 2024 correspondent aux retours effectués durant la période.

3.4.12. Immobilisations financières

(en milliers d'euros)	31/12/2024	31/12/2023
Titres de participation et créances rattachées :	10 543	10 243
<i>dont Netgem France (ex Vitis)</i>	10 242	10 242
<i>dont Gamestream</i>	300	-
<i>dont Netgem @TV Ltd</i>	1	1
Dépôts et cautionnements versés	148	140
Autres immobilisations financières	256	280
Sous-total valeur brute	10 946	10 662
Moins dépréciations	(301)	(1)
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES NETTES	10 645	10 661

Netgem France (ex Vitis)

Netgem détient depuis juin 2023, 100% du capital de Netgem France.

Gamestream

En début d'année 2024, Netgem SA a fait une prise de participation dans la société Gamestream. En octobre 2024, le Tribunal de Commerce de Paris ayant prononcé la liquidation judiciaire de Gamestream, une provision à 100% a été comptabilisée au 31 décembre 2024.

Dépôts & cautionnements

Au 31 décembre 2024, les dépôts et cautionnements sont principalement constitués des dépôts de garantie versés au bailleur des bureaux situés à Paris.

Autres immobilisations financières

Au 31 décembre 2024, les actifs figurant au compte de liquidité correspondent à 258.522 actions propres valorisées à K€ 235 et à K€ 21 en espèces.

3.4.13. Stocks

Les stocks sont constitués de composants qui sont évalués au coût d'achat. Une dépréciation des stocks est constituée dès lors que leur valeur nette de réalisation devient inférieure à leur coût.

(en milliers d'euros)	31/12/2024	31/12/2023
Valeur brute	254	2 151
Provisions cumulées	(235)	(110)
Valeur nette	19	2 041

La forte baisse du niveau de stocks entre 2023 et 2024 est liée au désengagement des activités de hardware voulu par Netgem. Au 31 décembre 2024, les stocks de composants sont destinés à assurer des livraisons de l'année 2025. Cependant une dépréciation a été constatée sur l'exercice 2024 sur une catégorie de composants du fait d'un risque de perte de valeur sur le marché

3.4.14. Clients et comptes rattachés

(en milliers d'euros)	31/12/2024	31/12/2023
Valeur brute	4 421	3 455
Dépréciations cumulées	-	-
Valeur nette	4 421	3 455
<i>Dont à moins d'1 an</i>	4 421	3 455

3.4.15. Autres créances

(en milliers d'euros)	31/12/2024	31/12/2023
État - impôt sur les bénéficiaires et crédit impôt recherche.	133	10
Comptes courants débiteurs	4 503	4 308
État – TVA déductible & crédit tva	198	188
Débiteurs divers	-	2
Total autres créances	4 834	4 507
<i>Dont à moins d'1 an</i>	4 834	4 507

Le poste « Comptes courants débiteurs » correspond à une avance en compte courant consentie à la société Netgem France .

3.4.16. Disponibilités et valeurs mobilières de placement

Les disponibilités et valeurs mobilières de placement (VMP), toutes considérées comme disponibles à la vente, comprennent :

(en milliers d'euros)	31/12/2024	31/12/2023
Valeurs mobilières de placement et comptes à terme	3 360	3 352
Disponibilités	3 387	2 870
Total disponibilités et VMP en valeur brute	6 746	6 223
Dépréciations cumulées	(1 668)	(947)
Total disponibilités et VMP en valeur nette	5 078	5 276

Les disponibilités libellées en devises étrangères représentent K€ 19 et sont principalement en usd et gbp.

Les valeurs mobilières de placement sont composées d'actions propres mises en trésorerie (K€ 2 788) qui sont dépréciées à hauteur de K€ 1 668 au 31 décembre 2024.

3.4.17. Capitaux propres

Capital social

Au 31 décembre 2024, le capital social s'élève à K€ 6 978 et est libéré intégralement. Il est composé de 34.887.726 actions d'une seule catégorie et d'une valeur nominale de 0,20 euro.

Options de souscription ou d'achat d'actions

En mai 2024, les actionnaires de la Société ont autorisé le Conseil d'Administration à procéder à une allocation d'options donnant droit à la souscription ou à l'achat d'actions de la Société au profit de salariés et mandataires sociaux de la Société et de ses filiales dans la limite 1.300.000 d'actions et ce dans un délai de 38 mois arrivant à échéance en juillet 2027 (11^{ème} résolution). Le prix de souscription ou d'achat des actions par les bénéficiaires sera fixé par le Conseil d'administration le jour où les options seront consenties. Sous réserve de l'application par le Conseil d'Administration des dispositions du quatrième alinéa de l'article L-225-185 du Code de commerce, les options devront être exercées dans un délai maximal de dix ans à compter du jour où elles ont été consenties.

Au cours de l'exercice écoulé, aucune attribution d'options n'a été réalisée et aucune charge n'a été comptabilisée.

Programme d'actions gratuites

Programmes d'actions gratuites antérieurs à l'exercice 2024

Le 19 octobre 2021, le Conseil d'administration, agissant sur délégation de l'assemblée générale, a attribué 550.000 actions gratuites de Netgem aux salariés.

Au 31 décembre 2024 aucune action n'a été définitivement acquise sur ce plan du fait de la non atteinte des conditions d'attribution.

Programme d'achat d'actions

Le 30 mai 2024, les actionnaires de la Société ont autorisé la mise en œuvre d'un nouveau programme d'achat d'actions de la Société dans la limite d'un nombre maximal d'actions représentant jusqu'à 10% du capital social et ce pour une période de dix-huit mois. Le montant global des fonds pouvant être affectés à la réalisation de ce programme de rachat d'actions ne peut excéder € 5 millions.

Au 31 décembre 2024, les actifs figurant au compte de liquidité correspondent à 258.522 actions propres valorisées à K€ 235 et à K€ 21 en espèces. Sur l'exercice 2024, le nombre d'actions acquises et cédées dans le cadre de ce contrat s'est établi respectivement à 309.163 et 374.452 et les opérations réalisées dans le cadre de ce contrat ont généré une moins-value de K€ 24 pour Netgem.

Par ailleurs, au 31 décembre 2024, la Société détenait 1.164.028 actions en trésorerie, achetées dans le cadre de programmes d'achat d'actions et valorisées K€ 2 788 au cours d'achat, soit € 2,40 par action en moyenne. Ces actions ont fait l'objet d'une revalorisation au cours moyen de décembre 2024 qui a conduit la Société à constater un complément de provision dans les comptes sociaux 2024 de Netgem SA à hauteur de K€ 722.

En 2024, la Société n'a acheté aucune de ses propres actions dans le cadre d'un programme d'achat d'actions, hors le contrat de liquidité mentionné ci-avant.

3.4.18. Provisions

(en milliers d'euros)	31/12/2023	Dotations	Reprises Utilisées	Reprises non utilisées	Variation de périmètre	31/12/2024
Provision pour retraite	160	19			15	194
Autres provisions pour risques	155			(36)		119
Provisions/ perte de change	-	-				-
Total provisions	315	19	-	(36)	15	313
<i>En exploitation</i>		19				
<i>En financier</i>						
<i>En exceptionnel</i>				(36)		

Au 31 décembre 2024, les autres provisions pour risques concernent essentiellement des contrats fournisseurs et un litige social.

3.4.19. Dettes fournisseurs et comptes rattachés

(en milliers d'euros)	31/12/2024	31/12/2023
Dettes fournisseurs	845	1 707
Factures non parvenues	1 920	2 388
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 764	4 095
<i>Dont à moins d'1 an</i>	2 764	4 095

Au 31 décembre 2024, les dettes libellées en devises étrangères s'élèvent à K€ 9 et sont constituées uniquement de dettes en dollars américains.

3.4.20. Dettes fiscales et sociales

(en milliers d'euros)	31/12/2024	31/12/2023
Dettes sociales	750	1 694
Dettes fiscales	28	47
Dettes fiscales et sociales	778	1 741
<i>Dont à moins d'1 an</i>	778	1 741

La baisse du poste "Dettes sociales " est essentiellement liée à la reprise de la provision historique sur des actions gratuites qui n'ont pas été attribuées du fait de la non atteinte des conditions d'attribution.

3.4.21. Autres dettes

(en milliers d'euros)	31/12/2024	31/12/2023
Comptes courants créditeurs	-	1
Avances et acomptes reçus sur commandes	-	-
Autres dettes	1 365	916
Total Autres dettes	1 365	917
<i>Dont à moins d'1 an</i>	<i>1 150</i>	<i>194</i>

Au 31 décembre 2024, le poste « *Autres dettes* » comprend principalement le solde d'un prêt contracté auprès d'un établissement de crédit sur l'exercice 2022, les jetons de présence à verser aux administrateurs de la Société et à la provision d'avoir à établir clients.

Informations complémentaires

3.4.22. Engagements hors bilan

Dans le cadre de son activité, la Société est amenée à prendre un certain nombre d'engagements. Certains engagements ont fait l'objet de provisions (engagements liés aux retraites et autres avantages accordés aux personnels, litiges, etc.).

Au 31 décembre 2024, la nature des engagements portés par la Société reste sensiblement identique à celle existante au 31 décembre 2023.

Engagements de location

La Société a signé un contrat de sous location pour des locaux à Paris en date du 28 juillet 2022 prenant effet le 15 novembre 2022 pour une durée de 9 ans.

Ce bail ne cessera qu'à l'expiration de sa durée ou à des échéances triennales à savoir le 14 novembre 2025 puis le 14 novembre 2028 et enfin le 14 novembre 2031.

Au 31 décembre 2024, les échéances de loyers minimaux futurs, hors charges de maintenance, au titre de ce bail s'établissent à K€ 466.

Engagements donnés ou reçus

(en milliers d'euros)	31/12/2024	31/12/2023
Avals, cautions et garanties donnés	483	266
Engagements d'achat de composants	662	401
Total	1 145	667

Le montant de K€ 483 correspond à une garantie bancaire émise en faveur du bailleur des locaux de Netgem SA à Paris et à une garantie de liquidité sur le FCPE constitué dans la cadre du Plan d'Epargne d'Entreprise de la Société.

Les engagements d'achats de composants de K€ 662 correspond à des engagements d'achat de box et composants effectués auprès de ses fournisseurs afin de pouvoir respecter certains délais de livraison.

3.4.23. Soldes et transactions avec les entreprises liées

(en milliers d'euros)	31/12/2024	31/12/2023
Créances clients	2 714	1 717
Autres créances	4 503	4 308
Titres de participation et créances rattachées	10 243	10 243
ACTIF	17 460	16 267
Dettes fournisseurs / (Acompte)		
Autres dettes (comptes courant vis-à-vis des filiales)		
PASSIF	-	-
Autres achats et charges externes		
Autres charges exceptionnelles		
CHARGES	-	-
Chiffre d'affaires	3 483	6 238
Autres produits	194	141
PRODUITS	3 677	6 379

Les soldes et transactions indiquées ci-dessus sont principalement liés à l'exécution de contrats de refacturations conclus entre la Société et ses filiales.

3.4.24. Événements postérieurs

Compte tenu de la capacité du groupe Netgem de générer un flux régulier de trésorerie, le Conseil d'administration proposera à l'Assemblée générale de renouveler un dividende de 5 cts d'euros par action.

3.4.25. Liste des filiales et participations

Nom (devise de référence)	Capital (en devises locales)	Autres captx propres, avant affectation des résultats (en devises locales)	Quote- part du k détenu	Valeur comptable des titres détenus (K€)		Prêts et avances consenti s et non encore rembour sés (K€) brut	Chiffre d'affaires H.T. du dernier exercice clos (K€)	Résultat du dernier exercice clos (K€)
				Brute	Nette			
Filiales en intégration globale								
Netgem UK (GBP)	1	1 547	100%	1	-		4 511	209
NETGEM FRANCE (EUR) Ex VITIS	2 622	(1 956)	100%	10 242	10 242	4 503	18 989	26

3.4.26. Détail des charges à payer

(en milliers d'euros)	31/12/2024	31/12/2023
Fournisseurs - factures non parvenues	1 920	2 388
Personnel - charges à payer	350	1 267
Charges sociales	168	224
État - charges à payer	16	16
Divers - charges à payer	117	179
Total	2 570	4 074

3.4.27. Honoraire des commissaires aux comptes

Honoraires des commissaires aux comptes (en euros)	FORVIS MAZARS		CABINET ACEFI CL		TOTAL	
	2024	2023	2024	2023	2024	2023
AUDIT :						
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés :						
Netgem SA	77 118	76 355	40 440	40 040	117 558	116 395
Missions accessoires Netgem SA:				3 000		3 000
Sous-total AUDIT	77 118	76 355	40 440	43 040	117 558	119 395
Service autre que la certification des comptes (« SACC »)						
Sous-total CONSEIL	-	-	-	-	-	-
TOTAL GENERAL	77 118	76 355	40 440	43 040	117 558	119 395

3.5. Rapport général des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

A l'assemblée générale de la société NETGEM SA,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société NETGEM SA relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice :

- Les titres de participation et créances rattachées s'établissent à 10 543 milliers d'euros en valeur nette au 31 décembre 2024 et sont évalués selon les modalités décrites dans les notes 3.4.1 au paragraphe « immobilisations financières » et 3.4.12 de l'annexe. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre des tests de dépréciation, notamment en prenant connaissance des processus mis en place par la Direction pour la réalisation de ces tests. Nous avons également apprécié le caractère raisonnable des prévisions de flux de trésorerie et des hypothèses utilisées.
- Au 31 décembre 2024, la valeur nette comptable des immobilisations incorporelles s'élève à 3 104 milliers d'euros. Comme indiqué dans la note 3.4.10 de l'annexe, elles sont principalement constituées des fonds commerciaux et droits au bail issus des opérations de croissance externe du groupe et font l'objet d'un test de dépréciation annuel.

Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre du test de dépréciation, notamment en prenant connaissance des processus mis en place par la Direction pour la réalisation du test. Nous avons également apprécié le caractère raisonnable des prévisions de flux de trésorerie et des hypothèses utilisées.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.8231-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments

collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait le 30 avril 2025

Les Commissaires aux comptes

Forvis Mazars

Paris La Défense

Julien Madile

Acefi CL

Paris

Benjamin Larrere

3.6. Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

A l'assemblée générale de la société NETGEM SA,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions autorisées et conclues au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du code de commerce.

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Fait le 30 avril 2025

Les Commissaires aux comptes

Forvis Mazars

Paris La Défense

Julien Madile

Acefi CL

Paris

Benjamin Larrere

4. Tableau relatif aux honoraires des commissaires aux comptes de la société

Le tableau ci-après récapitule le montant hors taxes des honoraires facturés par les contrôleurs légaux de la Société et les membres de leurs réseaux au titre des prestations réalisées au cours des exercices clos les 31 décembre 2023 et 2024 pour la Société et ses filiales françaises et étrangères consolidées par intégration globale :

Honoraires des commissaires aux comptes (en euros)	FORVIS MAZARS		CABINET ACEFI CL		TOTAL	
	2024	2023	2024	2023	2024	2023
AUDIT :						
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés :						
Émetteur	77 118	76 355	40 440	40 040	117 558	116 395
Filiales intégrées globalement	11 100	47 993	17 170	18 500	28 270	66 493
Missions accessoires :						
Émetteur						
Filiales intégrées globalement						
Sous-total AUDIT	88 218	124 348	57 610	58 540	145 828	182 888
Service autre que la certification des comptes (« SACC »)				3 000		3 000
Sous-total CONSEIL	-	-	-	3 000	-	3 000
TOTAL GENERAL	88 218	124 348	57 610	61 540	145 828	185 888